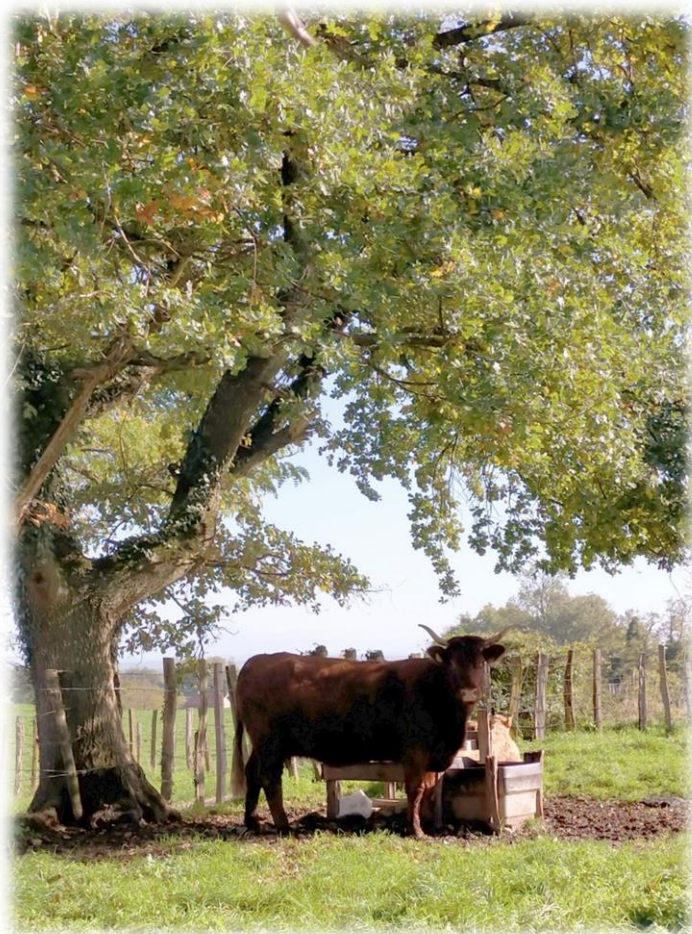


# ROCHETOIRIN



**BULLETIN  
MUNICIPAL**

**Décembre 2022**

Chers Rochetoirinois, Chères Rochetoirinoises,

A l'heure où j'écris ces lignes, je m'aperçois que la succession d'années compliquées n'a que peu affaibli les forces vives de la commune.

Certes, les difficultés sont toujours présentes et nous appréhendons les années qui s'annoncent sans toutefois baisser les bras. Après quelques soubresauts, les bénévoles de nos associations sont repartis avec encore plus de courage et de ténacité, tels de vaillants petits soldats. Le calendrier des fêtes annonce une année pleine d'animations de toutes sortes dans notre village. Nous devons répondre présents afin de conforter l'ensemble des animateurs, par notre présence ou par notre participation.

Le bâtiment de la restauration scolaire avance et malgré des retards dans la réception de matériaux, la fin des travaux est toujours prévue pour juin 2023. Certes, des augmentations liées à la conjoncture impacteront le bilan financier de l'opération, mais nous connaissons tous, jusque dans nos foyers, cette situation alarmante.

Comme dans de nombreuses communes, et malgré une gestion rigoureuse, nous avons été obligés d'augmenter le tarif des repas de la cantine eu égard aux charges de personnel, de l'énergie.... Les subventions baissent et peut-être devrons nous revoir les projets que nous avons annoncés.

Nous avons toujours géré en « bon père de famille », mais plus encore à présent, nous devons apporter une attention toute particulière à nos projets : faire les bons choix, trouver des financements, solliciter l'Etat, la Région, le Département ....

« On dit que gouverner, c'est prévoir, mais aujourd'hui prévoir, c'est difficile »



La solidarité n'est pas un vain mot dans notre village. Face au conflit de l'Ukraine, un élan de solidarité s'est créé et nous avons recueillis de très nombreux dons, vêtements, produits alimentaires, d'hygiène... que le groupe Serge Ferrari a fait parvenir sur place. Merci à tous pour vos dons ! Espérons que cette fraternité aura un peu atténué la souffrance de ceux qui subissent les bombes.

A vous qui avez été endeuillés cette année je voudrais vous témoigner toute ma compassion et apporter à ceux qui souffrent mes vœux de prompt rétablissement.

A tous, je souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, en espérant vous retrouver pour la cérémonie des vœux à la population qui se tiendra à la salle des fêtes, le 14 janvier à 18h30.

A cette occasion, la médaille d'honneur communale, départementale et régionale sera remise à Karine Perrot et Françoise Suzan. Une juste distinction pour un travail exemplaire au service de notre commune.

Bonne et heureuse année 2023

  
Marie Christine FRACHON  
Maire de ROCHETOIRIN

# BUDGET COMMUNAL

| <b>Compte de gestion 2021</b> | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| <i>Report 2020</i>            | - 3 412,81            | 953 787,34            | 950 374,53   |
| <i>Affecté investissement</i> |                       | 3 500,00              | 3 500,00     |
| <i>Résultat 2021</i>          | -30 826,26            | 238 847,43            | 208 021,17   |
| <i>Intégration</i>            |                       | 1 764,66              |              |
| <i>Clôture 2021</i>           | -34 239,07            | 1 190 899,43          | 1 156 660,36 |

| <b>Compte administratif 2021</b> | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses</i>                  | 140 563,33            | 645 364,75            |
| <i>Recettes</i>                  | 109 737,07            | 884 212,18            |
| <i>Résultat</i>                  | -30 826,26            | 238 847,43            |

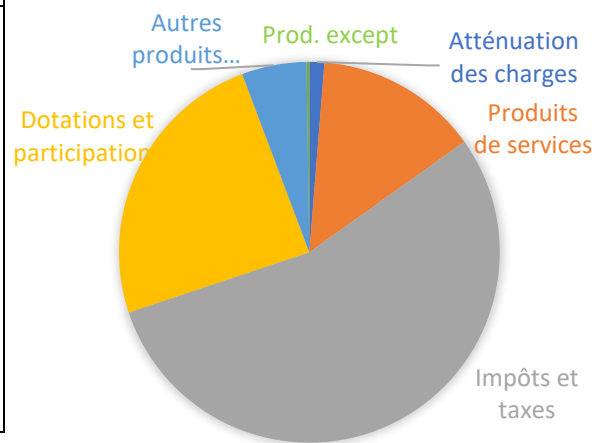
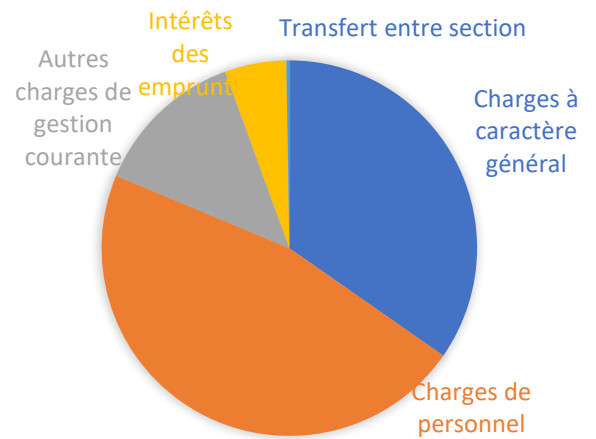
| <b>Budget primitif 2022</b> | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <i>Dépenses</i>             | 1 358 427,00          | 1 984 000,00          |
| <i>Recettes</i>             | 1 358 427,00          | 1 984 000,00          |

| <b>Taux taxes communales</b> | <b>2020</b> | <b>2021*</b>   | <b>2022*</b>   |
|------------------------------|-------------|--|--|
| <i>Habitations</i>           | 7.18        | 7.18   |  |
| <i>Foncier bâti</i>          | 15,58       | 15,58 (taux communal)<br>+15,90 (taux départemental) | 15,58 (taux communal)<br>+15,90 (taux départemental) |
| <i>Foncier non bâti</i>      | 45,14       | 45,14  | 45,14  |

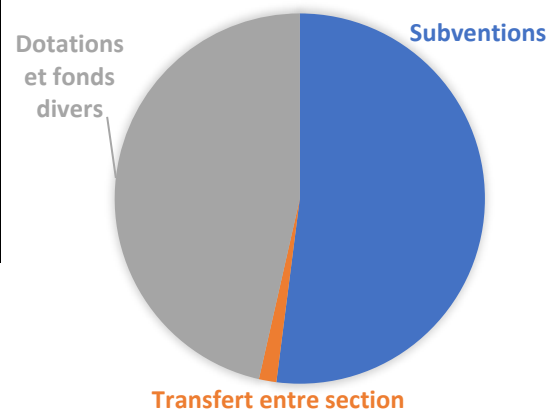
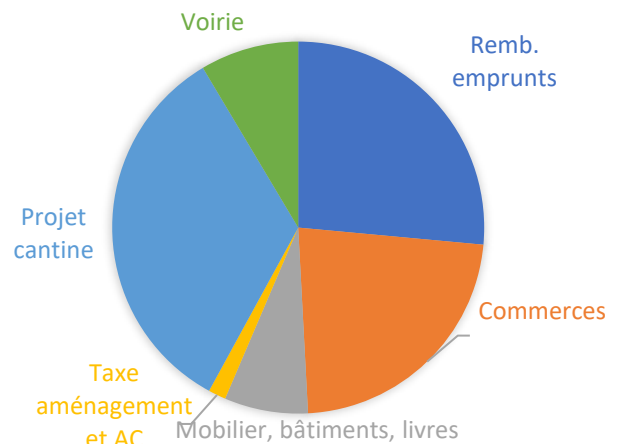
\*la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Compte administratif 2021 détaillé**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                | <b>€</b>                 | <b>%</b>             |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------------|
| <b><u>Dépenses</u></b>               | <b><u>645 364.75</u></b> | <b><u>100.00</u></b> |
| Charges à caractère général          | 223 945.87               | 34.70                |
| Charges de personnel                 | 300 762.77               | 46.60                |
| Autres charges de gestion courante   | 84 771.61                | 13.14                |
| Intérêts des emprunts                | 34 212.50                | 5.30                 |
| Transfert entre section              | 1 672.00                 | 0.26                 |
| <b><u>Recettes</u></b>               | <b><u>884 212.18</u></b> | <b><u>100.00</u></b> |
| Atténuation des charges              | 11 206.79                | 1.27                 |
| Produits de services                 | 122 662.11               | 13.87                |
| Impôts et taxes                      | 483 922.89               | 54.73                |
| Dotations et participations          | 215 701.05               | 24.39                |
| Autres produits courants             | 48 593.27                | 5.50                 |
| Produits financiers et exceptionnels | 2 126.07                 | 0.24                 |



| <b>INVESTISSEMENT</b>       | <b>En €</b>              | <b>En %</b>          |
|-----------------------------|--------------------------|----------------------|
| <b><u>Dépenses</u></b>      | <b><u>140 563.33</u></b> | <b><u>100.00</u></b> |
| Remboursement d'emprunts    | 37 203.95                | 26.47                |
| Commerces                   | 31 893.20                | 22.69                |
| Mobilier, bâtiments, livres | 10 220.10                | 7.27                 |
| Taxe aménagement et AC      | 2 151.00                 | 1.53                 |
| Projet cantine              | 47 057.01                | 33.48                |
| Voirie                      | 12 038.07                | 8.56                 |
| <b><u>Recettes</u></b>      | <b><u>109 737.07</u></b> | <b><u>100.00</u></b> |
| Subventions                 | 57 092.58                | 52.03                |
| Transfert entre section     | 1 672.00                 | 1.52                 |
| Dotations et fonds divers   | 50 972.49                | 46.45                |



## Dépenses par postes (hors frais de personnel)

|   | 2019      | 2020      | 2021      | 2022                         |
|---|-----------|-----------|-----------|------------------------------|
| AIRE DE JEUX                            | 2 650.50  | 936.82    | 1 176.44  | 4 632.74                     |
| MATERNELLE                              | 7 755.68  | 5 102.84  | 8 696.33  | 10 447.33                    |
| ANCIENNE PRIMAIRE                       | 4 131.37  | 6 062.93  | 4 693.82  | 5 262.63                     |
| ELEMENTAIRE                             | 12 678.24 | 10 110.00 | 15 125.65 | 17 939.20                    |
| CANTINE                                 | 41 749.26 | 33 852.29 | 42 075.64 | 43 379.04                    |
| EGLISE                                  | 23 587.91 | 5 557.66  | 4 016.91  | 1 931.60                     |
| MAIRIE                                  | 12 665.65 | 30 614.74 | 10 941.67 | 10 701.01                    |
| BIBLIOTHEQUE                            | 4 354.68  | 2 312.93  | 2 641.04  | 2 932.38                     |
| SALLE DES FETES                         | 10 234.80 | 9 680.52  | 7 105.95  | 18 703.02 (1)                |
| STADE VESTIAIRES                        | 4 370.38  | 3 471.74  | 3 569.68  | 3 601.53                     |
| STADE D'ENTRAINEMENT                    | 196.10    | 96.77     | 232.94    | 329.07                       |
| ENTRETIEN VOIRIE- ELAGAGE -DENEIGEMENT  | 13 336.00 | 17 120.68 | 13 073.67 | 28 309.40 (2)                |
| VOIRIE INVESTISSEMENT                   | 38 880    | 29 390.75 | 9 801.36  | 35 051.76                    |
| ECLAIRAGE PUBLIC- ILLUMINATIONS         | 14 086.25 | 18 483.85 | 14 937.30 | 16 948.84                    |
| EMBELLISSEMENT (FLEURS, DECORATIONS)    | 305.20    | 436.5     | 316.15    | 476.69                       |
| APPARTEMENTS                            | 0.00      | 0.00      | 53.32     | 184.44                       |
| MATERIEL OUTILLAGE (ACHAT ET ENTRETIEN) | 3 528.43  | 2321.26   | 2 362.90  | 1 645.52                     |
| VERIFICATIONS TECHNIQUES                | 2 954.34  | 2 856.92  | 3 435.18  | Inclus dans les<br>bâtiments |
| ASSURANCES                              | 6 694.07  | 6 915.03  | 7 278.10  | 7 872.25                     |

(1) Dont investissement pour économies d'énergies

(2) Dont élagage 2021 et 2022

# BATIMENTS

## Eglise

Il a été procédé au remplacement de l'électro-tintement de la cloche 2 qui était hors d'usage. Une étude est en cours pour permettre la remise à l'heure automatique du clocher après une coupure d'électricité.



## Salle des fêtes

Le système de gestion du chauffage de ce bâtiment a été modifié. Lors de la réservation de la salle des fêtes (grande salle, cuisine, bar, petite salle de réunion) les horaires d'utilisation devront être précisés afin d'optimiser le fonctionnement du chauffage et ainsi permettre des économies d'énergie.

Les spots halogènes éclairant la scène ont également été remplacés par des LED.

## Ecoles

Cette année il a fallu procéder au désembouage des circuits planchers chauffants du groupe scolaire (primaire et maternelle). Cet entretien est périodiquement nécessaire pour obtenir une bonne homogénéité des températures. La mise en place d'un filtre magnétique pour traiter en permanence les circuits de chauffage est également prévue début 2023.



## Futur restaurant scolaire



Dans le précédent bulletin municipal nous avons publié le plan de la future cantine scolaire.

En 2022 nous sommes passés à la réalisation concrète.

Malgré la situation internationale qui a perturbé les approvisionnements en matériaux, en particulier les tuiles (mais pas que) le chantier suit son cours.

Voici un point succinct du déroulé et de l'avancement du projet en cette fin 2022 :

Tout a commencé le 15 mars avec les premiers "coups de pelle".

Ces travaux de terrassement ont permis de récupérer 4 arbres qui ont été réimplantés dans la cour Est de l'école ce qui permettra de l'ombrager et de rafraichir les salles de classe situées de ce côté.



Un enrochement a également permis de stabiliser le chemin d'accès.



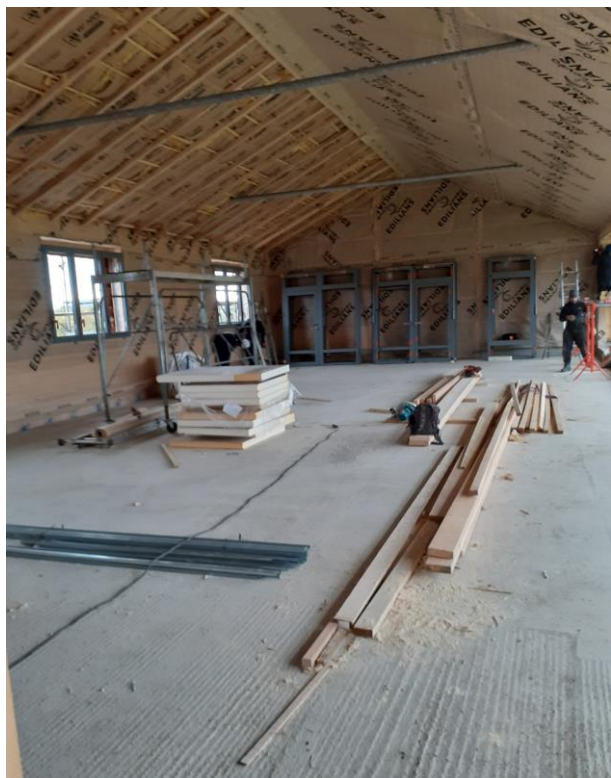
Puis nous sommes passés à la maçonnerie proprement dite.





Après une interruption due au manque de tuiles, les travaux ont repris début octobre avec la construction en ossature bois puis ont suivi la couverture, l'étanchéité, la pose des menuiseries extérieures en novembre.

En décembre, intervention du plaquiste.



En 2023 d'autres corps de métier (plombier, électricien, peintre, cuisiniste...) seront à l'oeuvre pour une mise en service du restaurant prévue à la rentrée 2023.

Joël Rondet, adjoint aux bâtiments

## EXPO PHOTOS

A l'occasion de l'inauguration de la cantine, il est prévu de faire une exposition des photos de classes de Rochetoirin.

Fouillez dans vos archives, demandez à vos voisins, aux anciennes familles de nous prêter les photos de leurs années scolaires. Certes la date n'est pas encore fixée, mais ce travail est long et nous souhaiterions faire la collecte des documents le plus en amont possible.



Adressez vos photos en mairie.... Nous les scannerons et vous les rendrons immédiatement.

Renée Beaugelin, adjointe, est en charge de ce projet, aidée par Anne Delezenne.



Dans le cadre du service public de la performance énergétique de l'habitat l'Espace Info Énergie de l'Isère - AGEDEN, en partenariat avec la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné, vous invite à une

### Soirée thermographique

**Mardi 17 janvier • 18h à 20h • Rochetoirin**

**Mairie, 18 Route du Village**

*(Gratuit sur inscription)*

### **Cessez de chauffer les petits oiseaux !**

Venez prendre en main une **caméra thermique** et apprendre les bases de l'analyse des images.

- Présentation générale de la thermographie et de ses champs d'utilisation, puis démonstration de l'utilisation de la caméra thermique.
- Balade en groupe dans la commune et utilisation de la caméra par les participants. **Habillez-vous chaudement !**

A la fin de cette soirée, vous pourrez **empruntez un thermo-kit et passez votre maison au peigne fin** en vous inscrivant sur place.

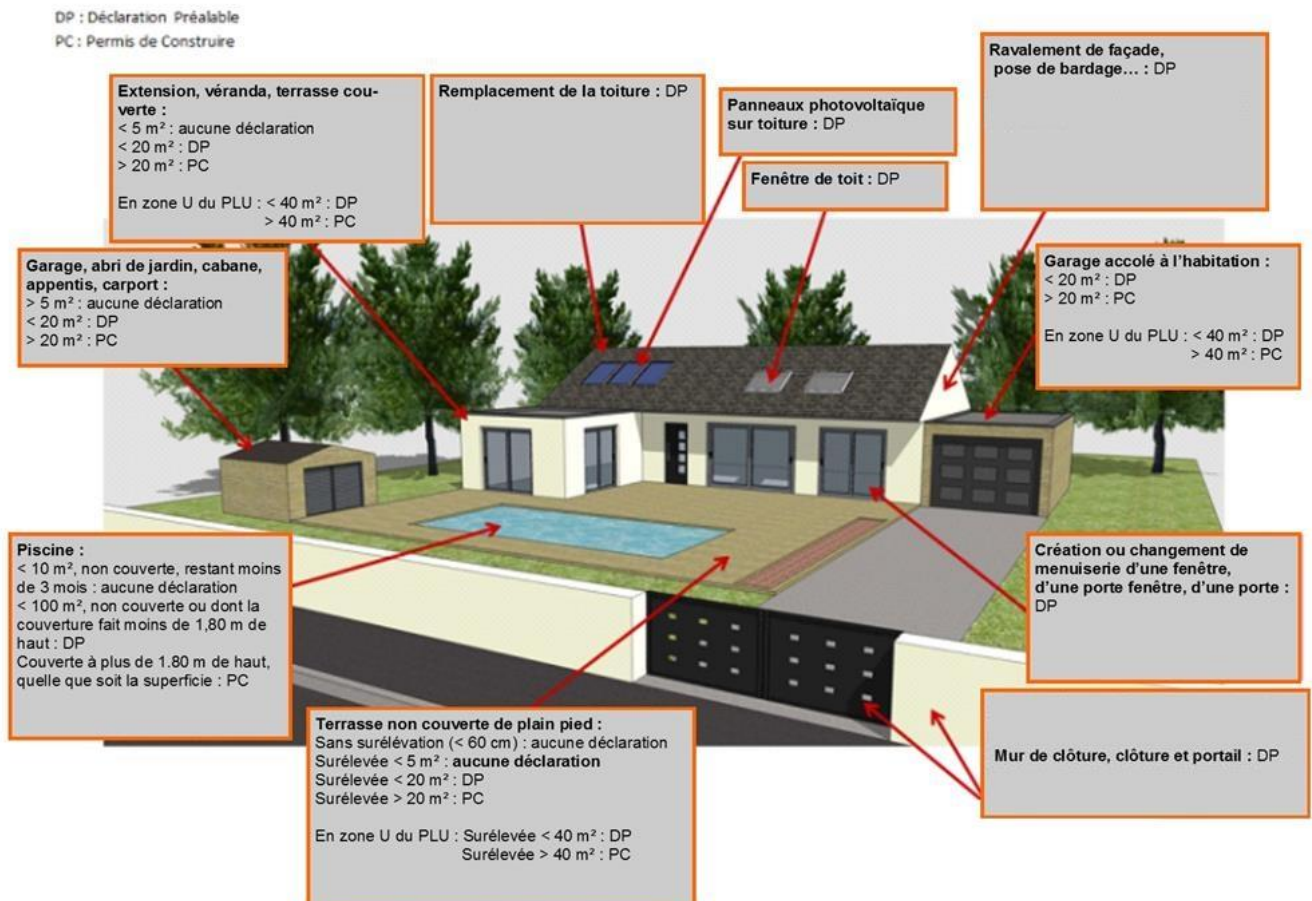
*IMPORTANT : si vous souhaitez emprunter le thermo-kit, merci de prévoir un chèque de caution de 1000 euros (non encaissé, restitué en fin de prêt) à remettre lors de la soirée.*

Formulaire d'inscription :

<http://www.infoenergie38.org/project/soiree-thermographique-a-rochetoirin/>

# URBANISME

## Quelles sont les principales autorisations pour des travaux ? Permis de Construire (PC) ou simple Déclaration Préalable (DP)



### Cette liste n'est pas exhaustive

Par exemple l'installation d'une Pompe à Chaleur (PAC) nécessite une autorisation (DP) puisque la façade est modifiée.

Le délai d'instruction d'un Permis de construire est de 2 mois si le dossier est complet.

Dans le cas contraire, des pièces complémentaires peuvent être demandées dans un délai d'un mois après le dépôt.

Le délai d'instruction est alors de 3 mois à partir de la réception des pièces réclamées.

Le délai d'instruction d'une Déclaration Préalable est d'un mois à compter de la date du dépôt en mairie du dossier complet.

# Comment déposer une autorisation d'urbanisme ?

## Par voie papier

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

## Par voie électronique

Un service en ligne sécurisé et gratuit est mis à disposition par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'adresse suivante : <https://gnau18.operis.fr/valsdudauphine/gnau/>

Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr). Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Mais attention, à bien déposer votre demande sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) (adresse ci-dessus)

## La mise à jour des formulaires Cerfa

### CERFA AVANT

**Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes**

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseignez auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendez sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie le / /

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  au Directeur du Parc National

1 - Identité du déclarant<sup>[1]</sup>

Si le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition, il sera redevable des taxes d'urbanisme en cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire "Autres demandeurs". Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : Date : / / Commune : \_\_\_\_\_

Département : / / Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : / / / / Type de société (SA, SCL...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : / / BP / / Cedex / /

Téléphone : / / / / indiquez l'indicatif pour le pays étranger : / / / /

Adresse électronique : @ \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

2bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>[2]</sup>

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

OU raison sociale : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : / / BP / / Cedex / /

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

Téléphone : / / / / indiquez l'indicatif pour le pays étranger : / / / /

Adresse électronique : @ \_\_\_\_\_

1 Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous êtes co-propriétaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expansion du terrain pour cause d'urbanisme publique.

2 La présente note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.

### CERFA APRES

**Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes**

Ce document est émis par le ministère de l'Urbanisme.

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...)
- vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseignez auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendez sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie le / /

Dossier transmis :  à l'Architecte des Bâtiments de France  au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant<sup>[1]</sup>

Si le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition, il sera redevable des taxes d'urbanisme en cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire "Autres demandeurs". Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : Date : / /

Commune : \_\_\_\_\_

Département : / / Pays : \_\_\_\_\_

[1] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous êtes co-propriétaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expansion du terrain pour cause d'urbanisme publique.

Ce document est une pièce essentielle des demandes d'autorisations d'urbanisme. Il peut être téléchargé sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

2022 a été l'année de l'entrée en vigueur de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

D'une part, tous les formulaires devaient être adaptés à la nouvelle méthode du dépôt. (Ils devaient pouvoir se saisir de manière numérique et surtout se déposer de cette manière aussi).

D'autre part, un changement majeur dans la déclaration de travaux est la **suppression des aspects relatifs à la fiscalité**. Ainsi, depuis septembre 2022, la taxe d'aménagement et la part logement de la redevance d'archéologie préventive ont disparu des Cerfas. Dorénavant, c'est la DGFIP qui s'en occupe.

Pour les pétitionnaires cela unifie les obligations déclaratives. Car, maintenant ils ne devront pas le faire au moment de déclarer les travaux à la mairie. Cela se fera en même temps que la déclaration de travaux auprès des autorités fiscales (déclaration modèle H1 et H2). C'est-à-dire, dans les 90 jours après l'achèvement des travaux.

Pour cela, la direction des impôts met en place une plateforme de déclaration dénommé « *Gérer mes biens immobiliers* ». Cette plateforme fonctionne depuis 2021, mais dès cette rentrée 2022, elle devra permettre de liquider les taxes d'urbanisme.

Pour y accéder, il faut vous connecter sur votre espace particulier ou professionnel sur le site des impots.gouv.fr. Cherchez ensuite l'onglet « *Biens immobiliers* » si vous êtes particulier ou « *Démarches* » pour les professionnels.



La DGFIP a aussi mis en ligne des tutoriels vidéo pour vous aider à bien comprendre et bien réaliser vos démarches.

☞ À noter que le défaut de production de la déclaration peut entraîner l'application d'amendes fiscales.

#### De nouvelles pièces à joindre dans certains cas

Une autre modification à ne pas oublier : les nouvelles pièces à joindre au dossier selon le projet.

Les projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine seront soumis à une étude d'impact environnemental.

Sont concernées les constructions et opérations d'aménagement y compris celles donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté, si le projet prévoit la construction de bâtiments dont la surface de plancher est supérieure à 40 000 m<sup>2</sup>. De plus, si la superficie du terrain d'assiette est supérieure à 10 hectares.

## La durée de validité des autorisations d'urbanisme Permis de construire ou permis d'aménager ou déclaration préalable



Sont concernés les projets n'ayant pas encore donné lieu à un commencement de travaux et dont l'autorisation n'est pas périmée.

L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les délais (3 ans ou 5 ans en cas de prorogation) et si passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'un an.

Cependant, les prescriptions d'urbanisme et les servitudes administratives de tous ordres auxquelles est soumis le projet ne doivent pas avoir évolué défavorablement à son égard. Si tel est le cas, l'autorisation d'urbanisme ne peut pas être prorogée.

### Les travaux

Les travaux pourront commencer après l'affichage sur le terrain de l'autorisation d'urbanisme obtenue. L'affichage obligatoire doit être en place au moins deux mois avant le commencement des travaux et pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur.

#### Pourquoi attendre 2 mois après l'autorisation pour commencer les travaux ?

Légalement, il est possible de commencer les travaux de construction le jour de l'obtention de l'autorisation administrative, qui est exécutoire. Néanmoins, il n'est pas recommandé de le faire. En effet, un recours des tiers peut être déposé jusqu'au dernier jour de la période légale de deux mois. Attendre un peu plus de deux mois avant de commencer les travaux est donc une sage précaution.

Sinon le pétitionnaire court le risque de devoir modifier ou démolir tout ce qu'il aura fait, dans le cas où le recours serait justifié.

**(Ce qui ne peut pas être pris en compte dans un recours des tiers. Dans la mesure où le projet de construction répond strictement à la réglementation, aucun des arguments suivants ne peut être invoqué dans un recours des tiers : ni une gêne visuelle, ni l'ombre générée par le futur bâtiment sur une maison existante, ni une vue existante bouchée).**

**La déclaration d'ouverture de chantier (DOC)** est un document signalant le commencement des travaux. Elle doit obligatoirement être adressée en mairie dès le début des travaux. L'imprimé est joint à l'arrêté de l'autorisation.

**La déclaration d'achèvement des travaux (DACT)** est un document signalant la fin des travaux. Elle doit être adressée en mairie.

Elle atteste l'achèvement des travaux, mais pas seulement. Elle certifie la conformité des travaux réalisés par rapport à l'autorisation d'urbanisme initialement accordée.

Dans un délai de 3 mois (5 mois si la construction est située dans une zone exposée à des risques naturels, miniers ou technologiques ou dans un secteur sauvegardé), la mairie pourra procéder au contrôle sur place des travaux. Au-delà, elle ne pourra plus contester la conformité des travaux. En cas d'anomalie, la mairie demande la régularisation du problème et, si les travaux nécessaires ne peuvent pas être effectués, elle peut demander la *démolition*.

Les tiers disposent d'un délai de 6 mois, à compter du dépôt de la DAACT en mairie, pour contester en justice les constructions effectuées.

**La DAACT est distincte de la déclaration aux impôts qui intervient dans les 90 jours qui suivent la date d'achèvement de la construction.**

Nombre de demandes instruites en 2022 :

Permis de construire : 7

Déclarations préalables : 38

Certificats d'urbanisme : 27

Renée BEAUGELIN adjointe à l'urbanisme

# VOIRIE

Comme annoncé, les travaux prévus fin 2021 ont été reportés en 2022 dans l'attente de l'attribution d'une subvention départementale. La notification parvenue en février 2022 nous a permis de réaliser les travaux ci-après.

## **Route de Pétrieu et chemin de Lau :**

Une partie du chemin de LAU a été remise en forme.

Les accotements sur la route de Pétrieu ont été refaits, un fossé réalisé afin de mieux évacuer l'eau, ainsi que le curage des tuyaux.



## **Chemin de Roche et route de Romanèche :**

Les ruissellements d'eau ont détérioré le chemin de Roche et la route de Romanèche, l'eau n'était plus dirigée convenablement.

Le chemin de Roche a été refait sur 100 mètres, ainsi que le curage des fossés sur le bord de ces deux chemins et la réalisation d'un fossé demi-lune.



## **Chemin rural de Montceau/route de St Pierre :**

Le chemin était en très mauvais état et a été refait en partie (côté route de St Pierre).

Nous avons une nouvelle fois rencontré le département et les élus de Cessieu pour trouver des solutions concernant **l'intersection de la route de Cornu (VC10) et de la route de la Garenne (RD1006).**

La priorité et la vitesse ne sont pas respectées. La ligne continue sur la RD92 ne suffit pas.

Il y a une très mauvaise visibilité en sortant de la route de Cornu.

Il a été évoqué l'installation d'un stop Route de Cornu avec interdiction de tourner à gauche en direction de Rochetoirin et l'interdiction de tourner à gauche (vers la route de Cornu) pour les voitures venant de la zone artisanale par la RD92.

Nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du Département qui étudie cette proposition.

Nous attendons également une réponse au sujet de **la vitesse sur la RD1006**. En effet celle-ci est passée de 70km/h à 90 Km/h. Nous avons fait connaître notre désaccord et demandé le retour à 70 km/h. Un avis favorable du département nous a été adressé et le rétablissement se fera au moins jusqu'au carrefour de Pevrin. La commune de Cessieu ayant formalisé sa demande, nous espérons un retour rapide pour une vitesse des véhicules plus raisonnable.

Sur cette même RD1006 des travaux portés par les VDD ont été effectués afin de renouveler les conduites d'eau pour améliorer la qualité du **réseau d'eau potable** (d'avril à fin mai 2022).

**Des panneaux d'interdiction de stationner** ont été posés ou sont en cours de pose à divers endroits de la commune.

Après consultation pour **le fauchage/élagage**, 4 sociétés ont répondu ; la société GONIN SAS a été retenue, sa proposition étant la mieux-disante.

Nous avons décidé cette année de procéder à **un fauchage raisonné** qui a été fait dès le premier passage. Un mètre environ est fauché le long des routes, mais afin d'améliorer la visibilité et garantir la sécurité dans les virages et les carrefours ainsi que la visibilité des panneaux le fauchage dans ces zones est plus large.

Certains endroits, comme par exemple le stade, ne seront fauchés qu'au deuxième passage en septembre afin de préserver la biodiversité.

**10 panneaux « Biodiversité »** ont été posés sur la commune.

Pour ce qui concerne **l'aire de jeux**, un jeu d'enfant (2 à 7 ans) va être remplacé. Le nouveau que nous venons de recevoir sera installé prochainement.

Le terrain multisports : des grilles et des pattes de maintien ont été réparées, des trous ont été percés à la base de chaque poteau vertical afin que l'eau s'évacue et éviter l'éclatement lors des gelées. C'est la Société INFANTI de Rochetoirin qui a réalisé ces travaux.

**L'engazonnement du cimetière** : même après des retouches par la société TERIDEAL, nous n'étions toujours pas satisfaits par le rendu. Nous avons pris la décision de faire un essai sur une allée qui a été décaissée et à laquelle on a apporté de la bonne terre. Ces travaux ont été réalisés par la société BOURGEY Altitude de Rochetoirin début octobre. Il semble que l'on va dans la bonne direction.

Un arbre sera planté et un banc installé sur la grande partie en herbe.



Comme chaque année **le PATA** (enrobé à chaud) a été effectué.

De nombreux nids de poules ont été bouchés par nos techniciens.

Et ce matin à l'heure où je finis ce texte, **nos déneigeurs** Pascal BOURGEY et Benjamin DURAND font leur première sortie. Merci à eux.

Alain David, Adjoint à la Voirie

# CIMETIERE

## Engagement d'une procédure de reprises administratives des concessions funéraires laissées à l'état d'abandon

Le cimetière communal de Rochetoirin accueille de nombreuses concessions de famille acquises il y a plusieurs décennies pour des durées perpétuelles. Certaines d'entre elles qui ne semblent plus être entretenues ni même visitées par les héritiers qui en ont la charge, se dégradent inexorablement.

Un récent état des lieux laisse apparaître qu'une trentaine d'emplacements concédés présentent tous les aspects de l'état d'abandon (monuments et ornements funéraires cassés ou dégradés, croix rouillées, herbes sauvages et mousses envahissantes, emplacements nus). Pour remédier à cet état de fait, il a été décidé d'entreprendre une vaste campagne de reprise de ces concessions laissées à l'état d'abandon.

La procédure de reprise (décrite aux articles L2223-17 et 18 et R2223-12 à 21 du Code général des collectivités territoriales), doit démarrer par une première visite au cimetière afin de dresser un procès-verbal contradictoire de constat d'abandon. Elle s'achèvera le cas échéant par la reprise de la concession si aucune amélioration de son état n'est constatée à l'issue du délai légal d'un an.

Cette procédure démarrera par une visite contradictoire dont le but sera de constater par procès-verbal l'état visuel des concessions faisant apparaître tous les signes extérieurs de l'état d'abandon.

**Tous les titulaires ou ayants droit des concessions sur lesquelles une plaquette portant l'inscription « cette concession fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon – Toute personne susceptible de fournir des renseignements sur cet emplacement est priée de s'adresser à la mairie. Merci. » sont invités à se présenter (ou à se faire représenter) auprès du secrétariat de la mairie.**

Après la visite contradictoire, les titulaires ou leurs ayants droit seront avisés sous huit jours des conclusions du procès-verbal et sont mis en demeure de procéder à la remise en état des concessions. Des extraits de ces procès-verbaux ont été affichés au cimetière et en Mairie. **A partir de là, les titulaires ou leurs ayants droit ont 1 an pour engager des travaux et remettre les concessions dans un état plus convenable.** Une nouvelle visite aura alors lieu afin de constater si les concessions ont fait l'objet de travaux ou si elles sont restées dans le même état qu'après la première visite. Si la concession a été rénovée, la procédure s'arrêtera et la concession perdurera.

A l'inverse, si aucune amélioration n'est constatée, le Conseil municipal pourra décider de la reprise des emplacements. Cela signifie que les monuments seront retirés, les fosses ouvertes, les restes mortels s'y trouvant déposés dans des boîtes à ossements identifiées puis déposées avec tous les égards dus au respect des défunts dans l'ossuaire municipal, duquel elles ne pourront plus jamais ressortir. Les emplacements ainsi libérés seront remis à la disposition de nouvelles familles qui pourront y fonder leur sépulture.



# ECLAIRAGE PUBLIC



Un des objectifs de la commune est de reprendre l'ensemble des installations concernant l'éclairage public, d'une part pour répondre aux nouvelles normes et d'autre part adapter nos installations afin d'économiser, de maîtriser les consommations d'énergies et contribuer à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Un questionnaire avait été adressé à tous les foyers et sur les 39 retours réceptionnés en mairie, seuls 4 foyers étaient défavorables à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Par délibération en date du 14 novembre 2022, le conseil municipal décidait de l'extinction partielle de l'éclairage public de 23 H à 5 H.

L'extinction partielle sera effective dès que les panneaux d'information auront été posés aux entrées du village et que la pose d'horloges ad hoc dans les armoires de commande sera effective.



Par délibération en date du 20 juin 2022, le conseil municipal confiait à TE38 un diagnostic de l'éclairage public de la commune (points lumineux, armoires de commandes et cartographie numérique du réseau et étude d'éclairage).

Cette étude est en cours d'achèvement et les premiers éléments transmis laissent à présager une dépense d'environ 135.000 €. Dès le début de l'année 2023, le conseil municipal décidera l'échéancier à prévoir, sachant que T.E. 38 alloue une subvention de 50 % sur un montant maximal annuel de 40.000 €.

# UN GESTE ECO-RESPONSABLE



En partenariat avec la commune de Cessieu, nous collecterons les sapins de Noël aux fins de recyclage.

Vous pourrez donc les déposer aux ateliers municipaux de Rochetoirin **jusqu'au jeudi 5 janvier 2023.**



Le Syndicat des eaux de la plaines et des collines du Catalan a entrepris au premier trimestre 2022 des travaux d'assainissement sur la commune de Rochetoirin. Ces travaux avaient pour but de court-circuiter le lagunage situé « route de la Garenne » devenu sous-dimensionné par rapport à la population raccordée.

Pour ce faire, 950 mètres de tuyaux en grès ont été posés pour raccorder les eaux usées du village au réseau d'assainissement des Vals du Dauphiné situé au lieu dit « Cornu ». Ces travaux réalisés par l'entreprise PETAVIT se sont élevés à hauteur de 170 000 € TTC.

Les effluents du bourg de Rochetoirin sont désormais traités à la station d'épuration d'EPUR VALLON située à Cessieu.



En parallèle, le SEPECC a réalisé un diagnostic afin de localiser les arrivées d'eaux claires ( eau pluviale + infiltration d'eau souterraine dans le réseau) dans le réseau d'eau usée, qui nuisent fortement au bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement situés en aval. Suite à ce diagnostic, une campagne a été réalisée auprès des usagers afin de les inciter à déconnecter leurs eaux pluviales du réseau d'assainissement, tout en leur apportant un avis technique sur la réalisation des travaux.

Le SEPECC a également réalisé des réhabilitations de son collecteur d'eau usée grâce à du chemisage sur le secteur du Bourg et effectuera de nouveau des réhabilitations en 2023 sur le hameau de Vernavent. Ces réhabilitations ont pour but de limiter les infiltrations d'eau claire parasite permanente dans les tuyaux.

## Des nouveautés du côté des déchets !

### Syclum simplifie le geste de tri : emballages et papiers tous dans le même panier !

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, finies les hésitations et les erreurs de tri...une seule consigne : 100% des emballages et des papiers se trient.**

A partir de fin 2022, les habitants du territoire de SYCLUM, comme tous les Français, seront concernés par la simplification des consignes de tri.

Il n'y a plus qu'une seule question à se poser : est-ce que mon déchet est un emballage ou du papier ? Si oui, il se trie !

Mais qu'est-ce qu'un emballage ? un emballage c'est ce qui contient le produit au moment de l'achat. Il est nécessaire car il sert à conserver et à protéger un produit, qu'il soit alimentaire ou pas. Il sert également à le transporter et éviter que le produit s'abîme. Enfin, un emballage sert à informer le consommateur : informations nutritionnelles et allergènes, informations d'utilisation.

Plus de déchets à trier : Tous les films en plastique, les pots de yaourt et boîtes de crème par exemple, les sacs et sachets, les barquettes... en plus de tous les flacons, bidons et bouteilles qui se triaient déjà iront désormais dans le bac jaune avec les boîtes de conserve et autres emballages en métal ou en carton et les papiers.

Attention, tous les emballages se trient ne signifie pas que tous les plastiques se trient ! Un jouet en plastique n'est pas un emballage donc ne doit pas être jeté dans la poubelle jaune dédiée aux emballages et papiers.



**Astuce** Un doute ? vérifiez les consignes de tri sur l'emballage ou téléchargez l'application « guide du tri »

## Comment cela se concrétise ?

Dans votre bac jaune, vous pourrez déposer indifféremment tous vos emballages et vos papiers en mélange, toujours en vrac dans le bac (pas de sac), simplement vidés (pas lavés) et surtout bien séparés les uns des autres.

Si votre bac jaune devient trop petit, contactez Syclum pour en changer : [contact@syclum.fr](mailto:contact@syclum.fr).

## Trier c'est bien, limiter les emballages c'est mieux !

La réduction des déchets et le recyclage sont complémentaires. Parallèlement à la simplification des consignes de tri, il est également indispensable de revoir nos modes de consommation et de soutenir une économie plus sobre. Les industriels ont également un rôle essentiel à jouer dans cette démarche, en développant l'éco-conception et en limitant les emballages mis sur le marché. Dans ce contexte, nous, les consommateurs, jouons un rôle primordial.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

## Syclum adapte ses collectes aux nouveaux besoins

Les nouvelles consignes de tri, couplées à une gestion des déchets alimentaires raisonnée (poules, compostage dans son jardin ou dans le quartier), le volume de la poubelle traditionnelle va fondre comme neige au soleil.

Dans cet esprit, Syclum a décidé de revoir ses fréquences de collecte sur votre commune, courant 2023. Les équipes collecteront une semaine les ordures ménagères et la semaine suivante (le même jour) les recyclables dans le bac jaune.

Des agents de sensibilisation viendront informer chaque foyer en temps voulu.

## Les déchets alimentaires sont composés de 80% d'eau

Parce qu'ils sont composés à 80% d'eau, c'est une aberration d'envoyer les déchets alimentaires à l'incinération avec les ordures ménagères.

Le compostage est la solution pour la plupart d'entre eux et il vous permet en plus de récupérer un amendement 100% naturel pour votre jardin. Le service Réduction des Déchets de Syclum est là pour vous conseiller et vous accompagner.



Séparez les éléments avant de trier

## FRANCE SERVICES Vals du Dauphiné PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS.

### Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, retraite, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, dans les accueils de Pont de Beauvoisin, La Tour du Pin et en permanence, sur rendez-vous, à la mairie de Biol, les agents France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.



Les agents de votre France services vous accompagnent du lundi au vendredi aux horaires suivants :

- Lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30
- Vendredi de 9h à 12h30.

Informations et rendez-vous au 04-76-32-71-99 ou par courriel : [franceservices@valsdudauphine.fr](mailto:franceservices@valsdudauphine.fr)

Accueil France services La Tour du Pin

**France  
services**



### Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien. Un accès à des postes informatiques en libre-service est également proposé dans les deux accueils.

## Un réseau de partenaires

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Grace à tous ses partenaires nationaux, départementaux et locaux, France services des VDD propose aux habitants une riche palette de services dans les différents domaines du quotidien.

## Les permanences proposées

### Famille

- **CAF - pôle social** : à Pont de Beauvoisin sur RDV
- **Guichet Unique Relais Petite enfance** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, 2 fois par semaine
- **L'ARIM** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, le 1<sup>er</sup> et dernier vendredi de chaque mois, sur RDV

### Accès aux droits

- **CIDFF juridique** : à Pont de Beauvoisin, le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois, sur RDV
- **Avocat conseil** : à Pont de Beauvoisin, 1 fois par mois, sur RDV
- **Permanence Juridique en visioconférence** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, 3<sup>ème</sup> lundi de chaque mois, sur RDV
- **Conciliateur de justice** : à Pont de Beauvoisin, le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, sur RDV

### Emploi et formation

- **CIDFF emploi** : à Pont de Beauvoisin, sur RDV
- **Mission Locale Nord Isère** : à Pont de Beauvoisin, 3 fois par semaine, sur RDV
- **SPIP 38** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, 2 fois par mois, sur RDV

### Santé et social

- **CPAM en visioconférence** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, sur RDV
- **Accès à la borne de consultation médicale**, à Pont de Beauvoisin
- **UDAF** : à Pont de Beauvoisin, 2 fois par mois, sur RDV

### Retraite

- **CARSAT social** : à Pont de Beauvoisin, 1 fois par semaine, sur RDV
- **CARSAT en visioconférence** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, sur RDV

### Logement et Energie

- **ADIL** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, 1 fois par mois en alternance, sur RDV
- **AGEDEN** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, 1 fois par mois, sur RDV
- **CAUE** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, 1 fois par mois, sur RDV
- **SOLIHA** : à La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin, 1 fois par mois, sur RDV



## Accompagnement gratuit



**EMPLOI  
ORIENTATION  
FORMATION  
ALTERNANCE  
MOBILITÉ  
SANTÉ  
LOGEMENT  
AUTONOMIE  
COACHING...**



☞ Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, vous n'êtes pas en formation, vous n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas... La Mission Locale peut vous aider.

☞ Vous connaissez un jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie... La Mission Locale peut l'aider.

## Ma Mission Locale

Une seule adresse pour tous mes projets

### À La Tour du Pin

Maison de l'Emploi  
& de la Formation  
7 Rue Pierre Vincendon  
**04 74 97 64 67**  
contact@mli.fr

Ouvert du lundi au vendredi  
8 h 00 - 12 h 30 / 13 h 15 - 17 h 30  
Fermeture au public le jeudi après-midi

Permanences à :  
☞ Pont de Beauvoisin  
☞ Les Abrets-en-Dauphiné

**La Mission Locale Nord-Isère** est une association loi 1901, membre du Service Public de l'Emploi (SPE) qui s'inscrit dans un réseau national comptant 436 structures.

Financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les communes du Nord Isère, elle est présente sur l'ensemble du territoire nord-isérois.

Son objectif principal est de soutenir les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale et les guider vers l'autonomie.

Depuis 40 ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes. Elles traitent ainsi l'ensemble des freins à l'autonomie : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'entrée dans la vie active.

Les conseillers Mission Locale peuvent mobiliser différents dispositifs afin de faire avancer le jeune dans son parcours, le Contrat d'Engagement Jeunes, mis en place par l'Etat en mars dernier est l'un d'eux.

Les jeunes de votre commune doivent s'adresser à notre antenne de La Tour du Pin (avec des permanences dans les communes de Les Abrets-en-Dauphiné et Pont de Beauvoisin).

Depuis plusieurs mois, la Mission Locale pilote l'action RéFLEX qui propose des escales dans les communes afin de rencontrer les jeunes sans emploi, sans formation ou en décrochage scolaire et non mobiles. Cette opération menée avec le Groupe Osez, le PoPS et Wimoov, 3 partenaires possédant une expertise et des champs d'intervention complémentaires, permet de proposer une offre de proximité et ainsi, de renforcer la présence de ces structures sur le territoire.

Plus d'informations : [https://linktr.ee/ReFLEX\\_Equipe\\_Jeunes](https://linktr.ee/ReFLEX_Equipe_Jeunes)

**N'hésitez pas à nous contacter !**



# La gendarmerie nous informe



Afin d'éviter les vols et cambriolages en cas d'absence merci de prendre quelques minutes pour lire ceci:

Me protéger au quotidien contre les vols 📍:

## 1 - **Mon habitation** 🏠

- Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues) ;
- Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables,...). Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée. Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, départ annoncé sur les réseaux sociaux, ...) ;
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...)
- S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion ;
- Notez les numéros de série des objets comme l'outillage, ils permettront peut être aux forces de l'ordre de vous les restituer. Conserver les factures, prenez en photos les biens les plus précieux.
- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence ;
- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signaler votre absence à la gendarmerie locale.

## 2 - **Mon véhicule** 🚗

- Verrouillez votre véhicule chaque fois que vous en sortez ;
- Ne laissez pas votre véhicule en marche sans surveillance;
- Évitez de laisser les clés sur le contact même dans des lieux fermés (garage, cour, jardin) ;
- Équipez votre véhicule d'un système antivol électrique (alarme, anti-démarrage) ou bien mécanique (canne antivol) :
- Ne laissez pas d'objets de valeur (GPS, badge de péage, etc...) ainsi que la carte grise à l'intérieur du véhicule ;
- Face à car-jacking (consiste à voler un véhicule en utilisant la force ou la menace sur le conducteur) :
  - o restez vigilant en cas d'accrochage suspect.
  - o ne tentez pas de résister à tout prix à l'agresseur.

## 3 - **Mon téléphone portable** 📱

- Dès l'achat de votre téléphone, notez le numéro IMEI (15 chiffres - visible en tapant sur votre téléphone \*#06# ou en contactant votre opérateur). En cas de vol, il vous sera demandé pour le faire bloquer ;
- Soyez discret lorsque vous utilisez votre téléphone dans un lieu public et redoublez de vigilance, notamment lorsqu'il y a de la foule ;
- Quand vous n'utilisez pas votre portable, ne le laissez pas à portée de vue. Ne le tenez pas à la main. Rangez-le dans un endroit sûr ;
- En cas de vol, déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de désactiver votre ligne. Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie. Fournissez lors du dépôt de plainte le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI). Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur.

#### 4 - **Mon vélo** 🚲

Chaque année, plus de 400.000 vélos sont volés, sur un parc estimé à 30 millions d'unités en France. 150.000 sont retrouvés mais seulement 10 % sont restitués à leur propriétaire, faute d'identification possible.

Le nouveau système de marquage BICYCODE® permet aux propriétaires de graver un numéro unique sur leur vélo.

Ce numéro est par la suite intégré dans un registre national avec les coordonnées du propriétaire.

Gendarmes et policiers peuvent alors joindre ce dernier afin de lui restituer son vélo à la suite du vol.

La procédure pour le marquage des vélos et l'enregistrement dans le registre national est très simple, connectez-vous sur <http://www.bicycode.org>

SOYEZ VIGILANTS !



Gendarmerie  
Nationale

## La mairie déplore



Sans compter les disparitions répétées ces dernières semaines de plusieurs panneaux de signalisations !

# DEMARCHES

## Recensement militaire

**Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Vous devez vous munir du livret de famille et de la carte d'identité.**

Il vous sera alors remis une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver, et sera réclamée pour l'inscription aux examens, ou bien pour le permis de conduire.

Les données faciliteront votre inscription sur les listes électorales, dès 18 ans, si les conditions légales sont remplies. Vous recevrez ensuite une convocation afin de participer à la Journée Défense et Citoyenneté.

Vous pouvez retrouver tous les renseignements sur le site <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>.

## Inscription sur la liste électorale

Il est désormais **possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au sixième vendredi précédant le premier tour d'un scrutin électoral**.

Pour rappel, pour tout nouvel arrivant dans la commune, **l'inscription sur la liste électorale ne se fait pas automatiquement**. Il suffit de remplir l'imprimé de demande en mairie, et fournir sa carte d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Il est également possible de s'inscrire en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

Pour les jeunes ayant 18 ans dans l'année, leur inscription se fait automatiquement grâce aux informations transmises par l'Insee, suite au recensement militaire. Attention, il est tout de même indispensable de vérifier à la mairie si vous êtes bien inscrit. En cas de déménagement après le recensement militaire et avant les 18 ans, le jeune doit s'inscrire de lui-même à la mairie de son nouveau domicile.

Un nouveau service a été mis en place. Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Dates des prochaines élections : Les prochaines élections seront **les élections Européennes** prévues en 2024, dont les dates officielles ne sont pas encore connues au jour de notre publication

## Carte nationale d'identité / Passeport

Depuis août 2021, la carte nationale d'identité est désormais au format carte bancaire et est valable 10 ans afin de respecter l'harmonisation au niveau européen. La durée de validité des cartes d'identités délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 reste prolongée automatiquement de 5 ans si vous étiez majeur au moment de l'établissement de la carte. Aucune démarche n'est à faire pour prolonger ce délai.

En revanche, en cas de départ à l'étranger, renseignez-vous sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) rubrique service aux citoyens pour savoir si le pays de destination accepte votre carte nationale d'identité.

**Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports ne sont plus délivrées par votre commune de domicile**. Seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique pourront enregistrer vos dossiers. Les communes les plus proches pour déposer votre demande de carte d'identité ou de passeport : La Tour du Pin, Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Morestel, Le Pont de Beauvoisin.

**Pour faire une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, vous devez effectuer une pré-demande en ligne** sur le <https://ants.gouv.fr>. Après avoir imprimé votre demande (ou à défaut noté le numéro d'enregistrement), vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil biométrique auprès de laquelle vous aurez préalablement pris rendez-vous, afin de finaliser votre demande. Le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810> vous permet de connaître les pièces à fournir pour toute demande de titre.

**Attention, la mairie de La Tour-du-Pin ne fournit plus de dossier CERFA papier, l'utilisateur doit se présenter obligatoirement avec la pré-demande ANTS. Pour les usagers dépourvus d'internet, vous pouvez vous adresser aux maisons de services de Le Pont-de-Beauvoisin au 04-76-32-71-99 ou de La Tour-du-Pin dans les locaux des Vals du Dauphiné au 04-74-97-05-79, recevant uniquement sur rendez-vous.**

## **Carte grise / Permis de conduire**

Pour la carte grise vous devez vous rendre sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>  
En ce qui concerne le permis de conduire, le site concerné est <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

## **Inscriptions à l'école - rentrée scolaire 2023-2024**

La campagne d'inscriptions à l'école de Rochetoirin va démarrer en ce début d'année 2023.

Pour une rentrée à la Maternelle, **les enfants nés en 2020** sont concernés.



Vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie pour vous faire connaître et retirer un dossier d'inscription. Celui-ci devra être retourné avec les pièces suivantes :

- ✓ le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance de moins de trois mois de l'enfant
- ✓ un justificatif de domicile de moins de trois mois
- ✓ un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (pour les enfants nés à partir de 2018, 11 vaccinations obligatoires : Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), Coqueluche, Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B, Infections invasives à pneumocoque, Méningocoque de séro groupe C, Rougeole, oreillons et rubéole)

## **Personnes vulnérables (fragiles ou isolées) : pensez à vous signaler en mairie**

En cas d'événement majeur (climatique, sanitaire ou autre phénomène susceptible de déclenchement de son Plan communal de sauvegarde ou procédure exceptionnelle), la commune doit pouvoir apporter une attention particulière aux personnes dites vulnérables. Elles doivent donc se faire connaître.

Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour tout complément d'information :  
Accueil du public du lundi au samedi de 8h30 à 11h30  
Par téléphone : 04.74.97.15.04

# BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

## ANNEE 2022

### **A la bibliothèque**

**Le nouveau logiciel** a été installé dans toutes les médiathèques du réseau des VDD. Les 21 médiathèques et 1 ludothèque fonctionnaient avec 5 logiciels différents. Il n'a pas donc été facile d'être à l'unisson. Les bénévoles ont fourni beaucoup de travail (formations, résolutions des problèmes, etc). Les lectrices et lecteurs ont dû faire preuve de patience.

### **Le renouvellement des ouvrages :**

Nous avons rendu des livres prêtés par la Médiathèque Départementale et La Passerelle. De nouveaux ouvrages sont dans le bac des BD Adultes et sur les étagères des Documentaires.

**En tête de rayon**, nous mettons à l'honneur un auteur ou un thème, ce qui permet de découvrir pendant quelques temps des ouvrages auxquels vous n'auriez pas pensé.

**Les magazines :** Détours en France, Rustica, Lire, Essor et Terre Dauphinoise sont à la disposition des adultes ; Toboggan, Science et Découvertes, la Petite Salamandre et Salamandre Junior le sont pour les enfants.

### **A l'école :**

**F. Marais, auteur** d'albums Jeunesse, a été accueilli dans les classes de CP et CE fin 2021. Cette rencontre a été un succès. Plus d'un élève lui a dit en effet avoir aimé ses créations. Il a su par ailleurs éveiller chez eux une certaine curiosité qui a trouvé un prolongement dès le mois de février 2022 puisqu'une musicienne intervenante au sein de la communauté de communes des Vals du Dauphiné s'est fixée comme objectif de travailler dans les 2 classes de l'école de Rochetoirin jusqu'en juin 2022 sur le projet « Musique et Littérature » en menant une réflexion musicale sur un des livres de Frédéric MARAIS.



La classe de CP-CE de V.Durand a participé au **Rallye-lecture** : lire 8 ouvrages et les présenter à une classe d'une autre commune. Rochetoirin a fait preuve de beaucoup d'imagination pour faire deviner aux autres concurrents leurs livres préférés. Un grand bravo !

Un grand merci aux 3 bénévoles qui ont fait vivre **l'accueil scolaire**

### **Les animations :**

**Le 22 janvier :** La **Nuit de la Lecture** avec **Marie Dragic** accompagnée de son musicien a eu un beau succès.

Dans « **Jardins d'amours** », ils ont été remarquables de drôleries, et de jeux de scènes. Les spectateurs ont été enthousiastes et l'ont manifesté au point que nos deux compères étaient émus aux larmes. Nul doute qu'ils reviendront à Rochetoirin prochainement.



« **Le Concours des Confinés** » cette année, il a fallu inventer la suite d'une histoire loufoque et caser les 10 mots proposés par le Ministère de la Culture : « Deux sœurs ont recherché leur père fugueur d'une maison de retraite. Celui-ci avait laissé un étrange message ».

Plusieurs écrivains Rochetoirinois ont relevé le défi. Michel Durand en écrivant une véritable nouvelle a remporté le challenge. Vous pouvez venir lire cette histoire aux heures d'ouverture.

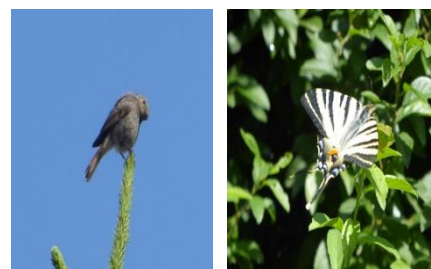
« **Des Livres Ouverts** » au restaurant « Le Rochetoirin » : le 19 mai pour « Expériences de vie » et le 20 octobre avec B.Kuntzer, traducteur anglais-français, nous a parlé de son métier.

« **Pique-niques et Lectures partagés** » : le 7 juillet sur le thème : « Les livres drôles » au Parc du village en juillet. Les rencontres de lecteurs permettent de partager les romans traitant d'un thème choisi en commun.

**Un Troc-Jardin, une Soirée Jeux** ainsi qu'un **Faire Soi-Même** ont été organisés au « Comptoir de Campagne » : des rendez-vous très sympathiques où l'accueil est bon enfant. Tout le monde est heureux de partager ces moments d'échange.



Tatjana Héritier, durant la **Rando Nature du 16 juin**, nous a fait découvrir les oiseaux et papillons. Ouvrant grands nos oreilles et nos yeux, munis ou non de jumelles, nous avons pu trouver le nid des faucons crecerelles, identifier le flambé ou iphiclides podalirius.



**La Soirée Pyjama « Contes et légendes »** avec Christian Maljournal **le 25 novembre à 20h**. Les enfants de 3 à 10 ans sont toujours sous le charme du conteur.

## ANNEE 2023

Nous avons terminé l'année avec C. Maljournal, nous commencerons la nouvelle avec lui pour « **la Nuit de la Lecture** » **le samedi 21 janvier à 20h**. Nous vous attendons nombreux pour assister à cette représentation : « On va avoir peur ». C'est **gratuit, tout public**, ce sera dans la salle des fêtes du village. Les inscriptions se prendront directement à la bibliothèque ou par mail. « **Des livres ouverts** » au bar du Restaurant « le Rochetoirin » **le 25 mai** : le thème choisi sera « la BD adulte ». C'est ouvert à tous, gratuit, il suffit de prendre une consommation. La Soirée Pyjama est fixée au 24 novembre 2023.

**A l'école : l'Accueil Scolaire** : les enfants viennent, classe par classe, échanger leurs livres. **Des Ateliers numériques** sont proposés avec l'intervenant Conseiller Numérique du Réseau. La classe de CM2 participera au **Rallye-Lecture** avec d'autres classes du Réseau.

**A la MAM : Les Racontines** reprennent le 14 novembre à la MAM et en Petite Section de Maternelle.



# VIE SCOLAIRE

## Des calculettes pour les CM2 !



Samedi 2 juillet, Mesdames le maire et l'adjointe aux affaires scolaires ont remis aux élèves de CM2 une calculette qui marque le passage au collège. Dans son allocution, la députée, Marjolaine Meynier-Millefert, a salué les enfants qui ont mis fin positivement à leur parcours dans l'école communale. Elle leur a aussi transmis les deux préceptes qui l'ont guidée dans sa vie : l'ambition et la bienveillance. La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses familles qui ont été invitées à partager le verre de l'amitié à l'issue de l'événement.



Anne DELEZENNE adjointe aux affaires scolaires

## Le mot du Directeur

Cette année, 137 enfants ont fait leur rentrée à l'école, un chiffre identique à celui de l'année dernière.

Il y a deux changements au sein de l'équipe éducative : l'arrivée d'Alison Camacho, qui complète Vincent Durand dans sa classe, lors des jours de décharge de direction de celui-ci, et Magalie Peyrard-Paillet, qui remplace Véronique Raonaq en tant qu'ATSEM.

La soirée d'Halloween a rassemblé beaucoup de personnes, venues déguster les soupes de courges et d'orties (merci Roger !), cakes ou desserts (merci Thérèse !), dans une ambiance conviviale et toute simple, comme nous les apprécions.

Pour le 11 novembre, les écoliers étaient présents pour faire l'appel des Morts et entonner *La Marseillaise* ; une tradition qui dure !

Mi-décembre aura lieu le Marché de Noël et juin verra la fête de l'école.

L'année scolaire est ainsi faite d'événements ; s'ils reviennent tous les ans, ils n'en sont pas moins attendus avec impatience par beaucoup. Ils ont des indéniables mérites : fédérer les familles, renforcer les liens entre parents et enseignants, ou encore animer le village.

Profitions de ce bulletin pour remercier une fois de plus (dans un monde où la critique l'emporte hélas trop souvent...) toutes celles et tous ceux qui nous apportent leur aide tout au long de l'année.

Bonne année 2023 à tous, petits et grands, pleine de projets, petits et grands !

**C** onseil municipal enfants  
**O** rganisation  
**N** athanaël  
 e **S** prit d'équipe  
**E** milie  
 th **i** bault  
 maë **L** yne|



**M** aëlys  
 réu **U** nions  
 protection de la **N** ature  
 Lé **i** a  
**C** érémonies  
 sour **i** res  
 Gas **P** ard  
**A** lexandre  
**L** éa



Participation aux repas des aînés le 24 octobre 2021

**E** van  
 respo **N** sables  
**F** orêt  
**A** ntoine  
 jour **N** ée pédibus  
**T** héo  
**S** olidarité

# Les enfants ont la parole : ils font leur bilan !



|                |  |
|----------------|--|
| <b>Gaspard</b> | « J'ai aimé tout ce que l'on a fait. Je regrette que beaucoup de choses aient été annulées à cause du Covid : le repas et l'après-midi jeux de société avec les personnes âgées par exemple... »                             |
| <b>Léia</b>    | « J'ai tout aimé même si je n'ai pas pu tout faire. Je suis contente de pouvoir être conseillère 2 ans pour pouvoir poursuivre notre programme. »  |
| <b>Emilie</b>  | « La journée pédibus m'a beaucoup plu, surtout préparer les gâteaux ! Je regrette que l'on n'ait pas pu installer le banc de l'Amitié et organiser le repas avec les personnes âgées. J'aime bien prendre soin des autres. » |
| <b>Antoine</b> | « J'ai adoré ! Je souhaite revenir l'année prochaine ! »   |



|                  |   |
|------------------|---|
| <b>Alexandre</b> | « J'ai aimé partager tous ces moments, j'aime bien prendre soin des autres. » |
| <b>Maëlys</b>    | « J'ai aimé toutes les activités que j'ai faites avec le CME. »               |
| <b>Maëlyne</b>   | « J'ai tout aimé, je regrette de ne pas avoir pu venir à la sortie nature. »  |
| <b>Nathanaël</b> | « C'était vraiment bien ! »   |



*Journée pédibus et collation pour l'accueil des marcheurs*

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>Evan</b>     | « J'ai envie de revenir l'année prochaine ! »  |
| <b>Thibault</b> | « J'ai beaucoup aimé la sortie nature, toucher les arbres. J'ai bien apprécié aussi la journée pédibus. J'ai bien aimé la remise des calculettes aux CM2, il y a eu un beau discours. J'aime bien prendre soin des autres et protéger la nature. » |
| <b>Théo</b>     | « Dommage que ce soit fini ! J'aurais aimé pouvoir continuer l'année prochaine ! »   |
| <b>Léa</b>      | « Je suis contente de pouvoir rester conseillère encore un an de plus car nous avons dû annuler des projets à cause du Covid. »  |

Le

## **C**onseil municipal enfants

a été créé en 2016. Depuis sa création, les élus, poursuivent les mêmes objectifs :

- Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie politique de Rochetoirin
- Construire et développer un esprit civique au sein de la jeunesse de notre village
- Permettre des initiatives locales portées par les enfants élus de la commune dans le but d'améliorer la vie de tous
- Responsabiliser et sensibiliser les jeunes à des valeurs de solidarité, de citoyenneté, d'entraide, de respect de l'environnement
- Mettre en relation et en continuité les actions du conseil municipal d'enfants et celles du conseil municipal de la commune
- Développer chez les futurs adultes un esprit d'initiative citoyen
- Agir en faveur du lien intergénérationnel

### **Elections** **2021-2022**

#### **1<sup>er</sup> rang :**

Marie-Christine Frachon  
Nathanaël Pollaud-Metral  
Théo Versini  
Gaspard Damen  
Thibault Maffre  
Maëlyne Moinel  
Antoine Duboeuf-Guyard  
Léa Butty

#### **2<sup>è</sup> rang :**

Léa Rouvera  
Evan Vincent  
Emilie Avila  
Maëlys Bocciarelli  
Alexandre Gaillard  
Anne Delezenne



**Elections des maires enfants : Gaspard et Thibault**

Les élections ont lieu après la rentrée scolaire.

Les enfants doivent être scolarisés à Rochetoirin, en classe de CM1 ou CM2, pour se porter candidat.

Cette année ils étaient au nombre de 12. Ils se réunissent environ une fois par mois, établissent le programme électoral et travaillent tout au long de l'année à la réalisation de leurs projets.

### **Participer aux** **cérémonies** **commémoratives**



**Cérémonie du 11 novembre à Rochetoirin**

# Connaître la nature pour mieux la protéger



Journée « découverte de la forêt de Tire Gerbe » avec l'Association Lo parvi

# Protéger l'environnement et la santé



Journée pédibus : mardi 21 juin 2022 – Accueil des marcheurs par une collation

Anne DELEZENNE Adjointe aux affaires scolaires

# ETAT CIVIL 2022

Anna BERHOLET  
née le 26 mars



Soën SOUQUET  
né le 13 février



Lorenzo DURAND  
né le 04 mars



Maëlie TABARDEL  
née le 25 juin



Elijah DUCARROZ  
né le 23 août



Alice BELLESSERT  
née le 1<sup>er</sup> septembre

Calvin CHORIER  
né le 17 septembre



Jules RIVOIRE  
né le 28 septembre



Parrainage républicain  
Loan LE DERFF le 5 juin

**Dylan NEROUVIQUE et  
Linda BESSAOUD  
mariés le 18 juin**



**Cédric GIRARDON et  
Julie PERRIN-TOININ  
mariés le 09 juillet**



**Laurent TORRICELLI et  
Claudine CHENAVER  
mariés le 06 août**

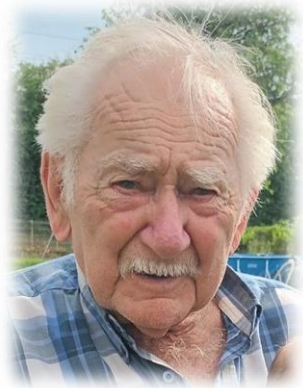


**Emeline et  
Axel SOUQUET  
mariés le 30 juillet à Velanne**



**Anne-Lise VERBRUGGEN**  
décédée le 24 janvier

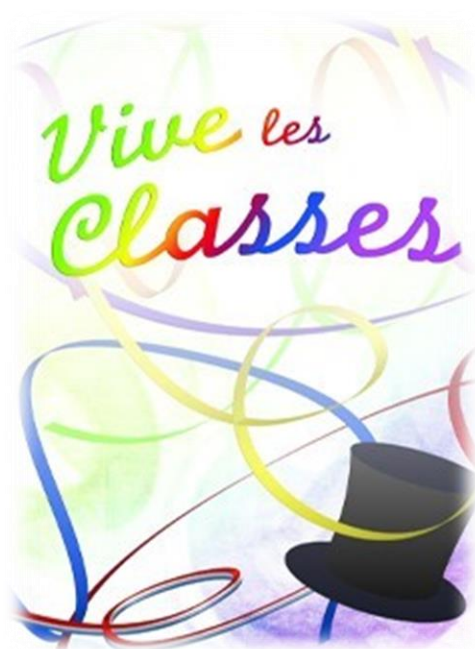
**Laurent INFANTI**  
décédé le 05 décembre



**Monique PARIS**  
décédée le 14 janvier



**Jean GARCIN**  
décédé le 16 décembre



### LES CLASSES EN « 3 »

Après avoir été malmenée par la Covid et la suppression des regroupements festifs, la tradition repart ....

Si vous êtes nés une année en 3, merci de vous signaler en mairie qui fera suivre aux organisateurs prêts à s'investir pour une journée conviviale regroupant toutes les classes en « 3 ».

# COMMISSION SOCIALE

Le rôle de la commission sociale est d'être au plus près des habitants de notre commune, aider les personnes en difficultés, notamment nos aînés, répondre au mieux à leurs sollicitations et faire le lien avec les services sociaux départementaux ou associations auxquelles nous sommes adhérents.

## TELEALARME

9 Bénéficiaires de ce service qui permet de sécuriser les personnes isolées.

Si vous êtes intéressés prenez contact avec la mairie qui vous indiquera les modalités d'inscription.

Au 1.01.2023, le tarif mensuel est de 35 €.

## PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

En lien avec la commune, le service est proposé par la SARL FERRET, traiteur à Corbelin.

Le repas comprend un hors d'œuvre, un plat protéique (viande et poisson le vendredi), un accompagnement (légume et/ou féculent), un fromage (sec ou blanc ou yaourt), un dessert, pain, potage. Les repas sont livrés à domicile les lundis, mercredis et vendredis

## COLIS DE FIN D ANNEE

Ce sont 26 colis individuels et 10 pour couple qui ont été distribués avant Noël auprès des familles de plus de 80 ans. Au-delà du contenu, qui permet d'apporter quelques douceurs à l'approche des fêtes de fin d'année ce sont les échanges avec nos aînés qui sont attendus.



## JOURNEE CONVIVIALE POUR NOS AINES

2022 a permis à nos aînés de se retrouver en toute convivialité pour un temps de partage autour d'un repas très apprécié servi pour la SARL Ferret, et précédé de l'apéritif servi par les conseillers municipaux enfants nouvellement élus.



La salle avait été décorée sur le thème de l'automne par les membres de la commission qui se sont affairés auprès des convives tout au long de l'après-midi afin que rien ne manque.

Des chants, scénette préparé tout spécialement par Michel, Alain, Nina et Bernard, enchantèrent l'assistance et la journée passa très rapidement.

Vivement l'année prochaine, ont-ils tous dit en chœur.



# ROCHETOIRIN'ART

## Biennale 2022



Après plusieurs mois de préparation, les artistes de Rochetoirin ont pu ouvrir les portes de la biennale 2022 les 26 et 27 mars avec une très belle collection de peintures, sculptures et photographies. L'exposition a été un succès, une réussite due à la diversité et à la qualité des œuvres présentes : peintures à l'huile, acryliques, aquarelles, sculptures en bois ou en métal, photos animalières. De nombreux spectateurs se sont succédé durant le week-end avec un point d'orgue le samedi soir lors du vernissage qui a réuni une centaine de personnes.



### Les artistes exposants :

Raymonde Doublie  
Jean Bulot  
Max Boudarel  
Marlène Genin  
Bernard Despont  
Nina Ledanseur  
Corinne D'hangest

Jean-Lou Pillard  
Pascal Gindre-Raillard  
Anne Marie Boyer  
Colette Armanet  
Gaëtan Gauthier  
Ginette Cancian

Alain Sévère  
Tatjana Héritier  
Anaé Pichon  
Michel Durand  
Brit Pouillaude  
Renée Beaugelin



Parmi la vingtaine d'artistes présents il faut signaler l'arrivée de 2 jeunes : Anaé, 13 ans, a dévoilé ses dessins de mangas auxquels elle voue une véritable passion et Gaëtan a présenté plusieurs œuvres de sa création. A noter également, l'arrivée de Tatjana Héritier, photographe animalière.



*Alain Sévère et Bernard Despont*



*Bernard Despont et Michel Durand*



*Corinne D'Hangest*



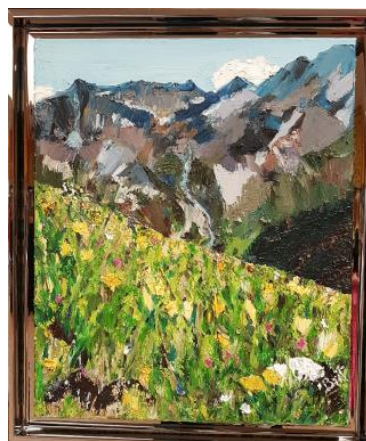
*Renée Beaugelin*



*Jean-Lou Pillard*



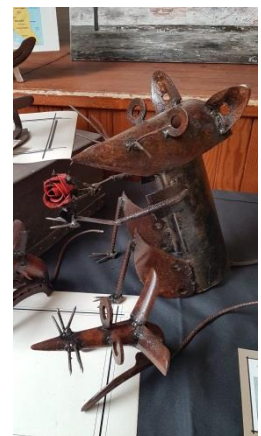
*Nina Ledanseur*



*Brit Pouillaude*



*Marlène Genin*



*Michel Durand*

Anne Delezenne adjointe à la culture

# ASSOCIATIONS



## Forum des associations

Le 2 septembre dernier, les associations de la commune ont répondu présentes pour exposer aux nombreux visiteurs leurs activités et les inciter à adhérer aux multiples animations qui font vivre la commune tout au long de l'année.

Le bénévolat à Rochetoirin n'est plus à présenter. Même si la relève est un peu difficile à trouver ce sont des hommes et des femmes dévoués qui sont sur le terrain, sans ménager leurs peines, sous le soleil ou la pluie.

Grace à vous, Rochetoirin est un village dynamique où il fait bon vivre

Merci à tous !

## Les p'tits bouts d'tissus

Patcheuses et brodeuses se sont retrouvées dans la joie et la bonne humeur.

En 2009, un petit groupe de passionnées de broderie et de patchwork décide de créer une Association : « Les p'tits bouts d'tissus ».

Aujourd'hui, nous sommes une vingtaine d'adhérentes réparties en trois groupes (matin, après-midi et soir) qui nous retrouvons le mardi dans la salle des Associations à Rochetoirin.

Nous fonctionnons sur un échange de savoir-faire et d'entraide.

Nous brodons et patchons pour notre plaisir et pour partager des moments de convivialité, mais aussi nous confectionnons des ouvrages vendus lors d'expositions au profit d'une œuvre caritative.



Cette année, ce fut pour l'Association A.F.T.C. (association française pour les traumatisés crâniens, sise à Bourgoin) ; un don de 500 € leur a été attribué.

Nous aimons les sorties culturelles de l'artisanat textile ; cette année nous avons visité le Musée de la soie à Jujurieux et chaque année nous nous retrouvons lors d'un week-end broderie à Mizoën.

L'amitié, le partage, la bonne humeur, la tolérance sont le moteur de notre groupe.

Le groupe remercie la municipalité de Rochetoirin et particulièrement Madame Frachon, Maire de Rochetoirin qui nous prête la salle. En échange, nous aidons le Comité des fêtes aux différentes manifestations du village et au forum des associations. Cette année ce fut pour le 14 juillet.

# A.C.C.A La Bécasse de ROCHETOIRIN

Suite à l'assemblée générale annuelle, l'ACCA de ROCHETOIRIN à renouveler entièrement son bureau. Le nouveau président M. Jacky CHENAVIER et sa nouvelle équipe remercient très chaleureusement le bureau sortant et son président M. Daniel RABILLOUD pour tout le travail accompli ces dernières années.

Pour cette nouvelle saison 2022/2023, le nombre de chasseurs sur la commune reste stable.

Durant l'intersaison, l'accent a été mis cette année sur le renforcement de la sécurité, avec l'installation de nouveaux miradors en différents endroits du territoire chassable. Il y en aura d'avantage les saisons à venir.



D'autre part, la Fédération des Chasseurs de l'Isère a mis en place l'application « LAND SHARE », ouverte à tout le monde, permettant de géo-localiser en temps réels, les chasse collectives (ou battues) au grand gibier sur l'ensemble du département.

Dans la mise en pratique, nous renseignons les différentes zones de chasse de la commune sur une application interne au chasseur. Et nous activons la zone de chasse durant le temps de la battue, ce qui renvoie l'information aux usagers de la nature via l'application LAND SHARE.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour télécharger cette application :

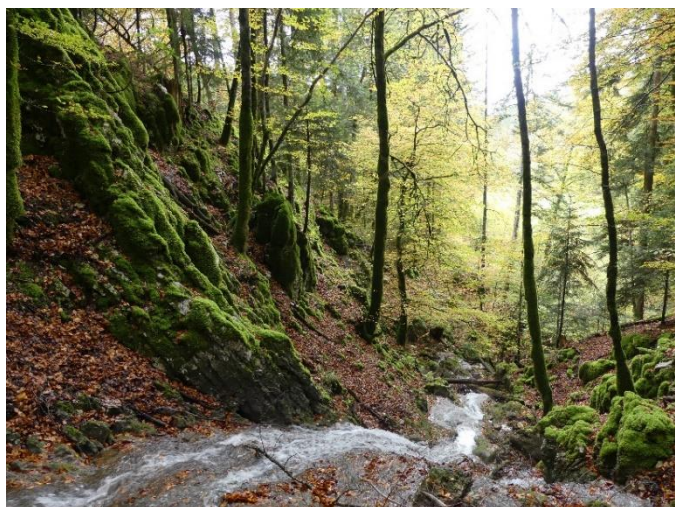
<https://www.chasse38.com/partager-la-nature/landshare/>

Nous souhaitons à l'ensemble des chasseurs un belle saison.

**Le Bureau**

# La Foulée Rochetoirinoise

**Une année 2022 qui marque la pleine reprise de nos activités après la pandémie du Covid-19 !**



Dès le début de la saison 2021/2022, les randonnées du mardi et du jeudi ont de nouveau été proposées aux 70 adhérents de la Foulée pour que chacun puisse garder la forme physique, se retrouver et ainsi consolider les liens d'amitié qui se sont créés au fil des ans.

C'est ainsi près de 130 randonnées qui ont été programmées :

- le mardi après-midi (3 groupes pour des circuits d'environ 4, 7 et 12 km)
- le jeudi à la journée pour les sorties montagne et raquettes

Les deux manifestations organisées par la foulée le premier week-end d'octobre (la soirée théâtre et la rando des tartines) ont connu un grand succès après deux années d'annulation pour la pandémie du Covid 19.

En 2022, neuf adhérents de la Foulée ont balisé 170 km de sentiers du territoire de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné. Nous allons poursuivre ces missions de balisage l'année prochaine et ainsi près de 450km de sentiers auront été entretenus en 3 ans.



## Prochaines manifestations :

**- Soirée théâtre le 16 septembre**

**- Rando des tartines le 17 septembre**

**Nouveauté 2023** : L'association a pour projet la création d'un groupe « Les randonneurs du Dimanche ».

Le Dimanche matin, départ de la salle des fêtes, convoiturage si déplacements, encadré par un animateur, sur des circuits de 10 km à 12 km, dans un rayon proche de Rochetoirin.

Si vous êtes intéressé par ce projet. Pour tous renseignements complémentaires, afin qu'à la sortie de l'hiver les premières randos du dimanche commencent, vous pouvez vous manifester via le mail de la Foulée Rochetoirinoise ou auprès du Président, Vice-Président.

**Pour nous contacter par mail : [fouleerochetoirinoise@gmail.com](mailto:fouleerochetoirinoise@gmail.com)**

**Président : Michel GARCIN (07 61 26 64 31) / Vice-Président : Pascal VERBRUGGEN (06 26 49 46 24)**

# Olympic Rochetoirinois



L'Olympic Rochetoirinois est l'une des plus anciennes associations de la commune, créée en 1977 pour la pratique du football.

Après quelques années où seule l'équipe vétérans est parvenue à se maintenir en activité, le club ambitionne de renouer avec son histoire en relançant des sections jeunes. Objectif matérialisé dès cette saison 2022/2023 avec une équipe U6/U7 (enfants nés en 2016 et 2017) mise sur pied grâce à Julien Mognol, joueur cadre de l'équipe vétérans.

Si vous avez des enfants, filles ou garçons, qui veulent pratiquer le football dans une ambiance où la recherche de la performance n'est pas prioritaire, n'hésitez pas à contacter Julien au 06 81 69 43 73.

Vous aimez la convivialité ? vous recherchez des liens sociaux ? avec nous, le bonheur est dans le pré !



# G'nilles club

Prochaines manifestations du G'nilles club de Rochetoirin :

Dimanche 29 janvier 2023    Matinée Diots

Samedi 18 février 2023    Soirée des Ninières

Samedi 15 avril 2023    Finale du tournoi de coinche à domicile avec les célèbres « Lasagnes »

Dimanche 14 mai 2023    Voyage annuel

Samedi 04 novembre 2023    Soirée Aligot

Décembre 2023 à mars 2024    Concours de coinche à domicile



L'association est ouverte à tous, il suffit de contacter une personne du bureau pour rejoindre le club.



# **AMICALE DON DE SANG**

## **LA TOUR DU PIN ET SES ENVIRONS**

L'amicale remercie tous les donneurs qui, en 2022, ont continué à se mobiliser pour venir donner leur sang, prendre de leur temps pour sauver des vies, en s'adaptant avec succès aux nouvelles procédures comme la prise de rendez-vous, carte d'identité obligatoire, nouveau questionnaire...

A Rochetoirin vous avez été 204 donneurs à vous présenter sur nos deux collectes.

Comme vous le savez la priorité de l'amicale pour cette période a été de permettre à notre partenaire l'EFS, de retrouver un stock de 100 000 poches de sang tout en réaffirmant que le don de sang doit être bénévole, anonyme, volontaire et sans profit.



### **VOUS POUVEZ NOUS AIDER**

- Soit en continuant à donner votre sang (Voir calendrier collectes)
- Soit en rejoignant l'équipe de l'amicale pour nous aider à faire la promotion du don de sang par des animations ou des opérations de communication, installer les salles pour les collectes... le tout dans une bonne ambiance ! Notre mail : [dondusangltdp@gmail.com](mailto:dondusangltdp@gmail.com)

### **Calendrier des collectes :**

| Date            | Lieu                   | Début | Fin   |
|-----------------|------------------------|-------|-------|
| Mer 25 janv. 23 | LA TOUR DU PIN         | 16:00 | 19:30 |
| Jeu 16 mars 23  | ROCHETOIRIN            | 16:00 | 19:30 |
| Ven 21 avril 23 | LA CHAPELLE DE LA TOUR | 16:00 | 19:30 |
| Mer 17 mai 23   | STE BLANDINE           | 16:00 | 19:30 |
| Mar 20 juin 23  | ST CLAIR DE LA TOUR    | 16:00 | 19:30 |
| Lun 24 juil. 23 | ST JEAN DE SOUDAIN     | 16:00 | 19:30 |
| Lun 14 aout 23  | ST CLAIR DE LA TOUR    | 16:00 | 19:30 |
| Mar 03 oct. 23  | LA TOUR DU PIN         | 16:00 | 19:30 |
| Jeu 12 oct. 23  | ROCHETOIRIN            | 16:00 | 19:30 |
| Lun 11 déc. 23  | LA CHAPELLE DE LA TOUR | 16:00 | 19:30 |
| Ven 22 déc. 23  | LA TOUR DU PIN         | 16:00 | 19:30 |

**BONNE ANNEE**

**NOUS COMPTONS SUR  
VOUS POUR METTRE LE  
DON DE SANG DANS VOS  
BONNES RESOLUTIONS  
2023 !**

**Prenez le relais !**

Aidez-nous à mobiliser des futurs donneurs en consultant notre site facebook et en faisant suivre les dates des collectes :

 Amicaledes Donneurde Sang

**[Prenez votre rendez-vous pour un don du sang sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](http://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)**

# Comité des fêtes

Le comité des fêtes a pour mission d'organiser des manifestations pour promouvoir le village, et d'investir et gérer du matériel pour le bon fonctionnement de la salle des fêtes.

Pour cela, l'implication et l'aide de toutes les associations du village est primordiale.

Le bureau cette année est composé de :

Présidente : Françoise SUZAN

Vice présidente : Isabelle VANDEWALLE

Trésorière : Mélissa DUCARROZ

Vice trésorière : Thérèse MANUZZI

Secrétaire : Annick GUTTIN VESIN

Vice secrétaire : Eloïse POLLAUD METRAL

Un bureau 100 % féminin qui porte un désir de renouveau !

Après deux années difficiles et sans vie associative, c'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que nous avons organisé la fête de la musique en juin 2022.

A l'occasion du marché des producteurs organisé par la mairie, ce sont de belles animations et concerts qui ont enchantés et ambiancés notre beau village.



Le 14 juillet a été un franc succès, sur le thème de la « Guinguette » à l'ombre des arbres de la place du village, avec son bal populaire animé par les Canailles 66 !

En octobre, la très attendue soirée Ch'ti a régalé petits et grands, avec tartes aux maroilles et moules – frites, préparés par des cuisiniers qui n'ont rien à envier aux grands chefs !



Le comité des fêtes c'est aussi la location de vaisselles pour les particuliers.

Heureux de la forte participation à ces festivités, nous renouvellerons les mêmes manifestations en 2023, avec de petites nouveautés...

Enfin, nous tenons à remercier les nouveaux bénévoles qui nous ont rejoints dernièrement, ainsi que ceux qu'on ne voyait plus et qui sont revenus !

**Si le cœur vous en dit,  
n'hésitez pas à venir pousser la porte des bénévoles du comité des fêtes !**

## Qui sommes-nous ?

Le sou des écoles est une association de parents bénévoles.



Ci-dessus, le bureau élu par les membres du CA le 15 Septembre 2022.

Cette année le sou a retrouvé un nouveau souffle grâce aux très nombreux membres du CA (plus de 35 personnes).

## Retrouvez-nous lors de nos diverses manifestations (ouvertes à tous) :

- Vente de chocolats en mars 2023
- Soirée Musicale en mai 2023
- Vente de pizzas en mai 2023
- Courseton en juin 2023
- Kermesse en juin 2023
- Soirée Halloween en octobre 2023
- Vente de fromage en novembre 2023
- Fête de Noël en décembre 2023



### Le mot des instituteurs

*« A Rochetoirin, nous avons la chance d'avoir un sou des écoles actif et qui a toujours su répondre aux demandes que nous avons pu formuler.*

*Sans l'aide financière du sou des écoles, les sorties dont bénéficient toutes les classes au cours de l'année scolaire, seraient très limitées, sinon inexistantes.*

*C'est pourquoi nous vous encourageons, dans la mesure de vos possibilités, à soutenir leurs nombreuses actions. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! »*

Les enfants ont autant besoin du sou des écoles que le sou a besoin des parents !

Pour poursuivre dans ce sens, nous avons besoin de votre présence lors des manifestations !

Pour ceux qui n'auraient pas encore eu le plaisir d'y venir, nous vous proposons d'y assister et constater que tout se déroule dans une ambiance chaleureuse.

Toutes les personnes qui souhaitent donner un coup de main, même occasionnel, sont les bienvenues.

**En espérant vous compter parmi nous lors de nos prochaines actions.**

Le bureau du sou remercie également tous les parents pour leurs aides et leur investissement lors de la première manifestation de l'année.

**L'argent récolté est, et sera toujours, pour le sourire des enfants !**

Contact via notre page Facebook « Sou des écoles de Rochetoirin » ou par mail [soudesecolesderochetoirin@gmail.com](mailto:soudesecolesderochetoirin@gmail.com)

# F.N.A.C.A

A la suite de la démission au poste de Président de Monsieur Daniel PARDO, une réunion extraordinaire a eu lieu, le 8 avril 2022, à l'initiative de Madame le Maire, afin d'élire un nouveau président.

Devant les difficultés à prendre un poste à responsabilité (âge des participants, maladie, difficulté à se déplacer....) mais conscients de la nécessité de pérenniser l'association, l'ensemble des membres s'est accordé sur les candidatures suivantes qui ont été validées à l'unanimité :

|                     |                   |
|---------------------|-------------------|
| Présidente          | Hélène VARGOZ     |
| Vice-Président      | Daniel PARDO      |
| Trésorier           | Jean RIVOLLET     |
| Trésorier Adjoint   | Josiane CHENAVER  |
| Secrétaire          | Marinette MILLIAT |
| Secrétaire Adjointe | Ginette PELLORCE  |



## Club de l'amitié

Lors de l'assemblée générale, en date du 15 septembre 2022, de nouvelles élections ont eu lieu suite à la démission de Monsieur Georges MATRAY du poste de Président.

Après avoir sollicité l'assemblée, trois personnes se sont portées candidates et après élection, ont été déclarées à l'unanimité :

|            |                   |
|------------|-------------------|
| Présidente | Christiane Jarret |
| Trésorière | Ginette PELLORCE  |
| Secrétaire | Georges MATRAY    |

Après avoir les avoir félicités chaleureusement pour leur engagement, de vifs remerciements étaient adressés à Monsieur Matray pour avoir assuré plus de 10 ans de présidence et continuer son investissement dans le Bureau.



Christiane Jarret, la nouvelle présidente, invite l'ensemble des aînés de la commune à rejoindre le club, le jeudi après-midi. L'ambiance est conviviale, les fous-rires garantis, les pâtisseries sont excellentes... Il n'y a donc aucune raison de ne pas pousser la porte de la salle de réunions de la salle des fêtes.

# Aide à Domicile en Milieu Rural

## La référence du service à la personne

L'association ADMR LA CHAPELLE DE LA TOUR assure un service de proximité dans trois gammes différentes : l'autonomie (accompagnement à la personne, aide à la mobilité), aide à domicile (ménage-repassage) et l'aide aux familles.

Les bénévoles et les salariées en sont les acteurs de proximité, en prise directe avec les besoins des personnes. L'association s'efforce de répondre aux attentes de la population, de la naissance à la fin de vie en soutenant les plus fragiles et essaie de maintenir et de créer de l'emploi dans le territoire.

L'ADMR en quelques chiffres...

En 2021, 14 500 heures réalisées auprès de 137 clients dont 1 141 heures auprès de 12 clients à Rochetoirin.

12 salariés à temps partiel et 6 communes desservies : LA CHAPELLE DE LA TOUR, SAINT JEAN DE SOUDAIN, ROCHETOIRIN, LA TOUR DU PIN, SAINT CLAIR DE LA TOUR, CESSIEU. Malgré la revalorisation des salaires et l'octroi de diverses primes, l'ADMR peine à recruter des auxiliaires de vie et des aides à domicile pour répondre à une demande croissante de services.

L'ADMR de la Chapelle de La Tour souhaiterait accueillir de nouveaux bénévoles prêts à incarner les valeurs de l'ADMR et à les partager dans l'action quotidienne.

N'oublions pas de remercier les salariés pour leur investissement de leur dévouement dans ce contexte anxiogène de crise sanitaire.

Pour tous renseignements : ADMR Maison médicale du plateau -155 boulevard de la mairie- 38110 La Chapelle de la Tour - Tél : 04.74.97.20.27 - Email : [admrcpll@fede38.admr.org/](mailto:admrcpll@fede38.admr.org/)

Accueil du public : mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures.



# Le Souvenir Français

**Le Souvenir Français** Créé en 1887 par François-Xavier Niessen, est une Association Nationale reconnue d'Utilité Publique depuis le Premier Février 1906.

Le Souvenir Français a reçu le 16 octobre 2014, un agrément national au titre des associations éducatives et complémentaires de l'enseignement public pour intervenir dans les écoles et collèges.

**L'Association observe une stricte neutralité dans le domaine politique et religieux.**

## **Comité La Tour Du Pin - Pays des Couleurs** *un comité engagé et actif avec de multiples engagements.*

- **Poursuivre le recensement** des tombes des soldats "Morts pour la France" afin de les entretenir, les restaurer, les fleurir.
- **De participer** aux cérémonies officielles
- **D'accentuer** les rencontres dans les écoles, les collèges et auprès des conseils municipaux enfants.
- **De développer** les conférences et expositions diverses.

Le Comité de La Tour Du Pin et du Pays des Couleurs du Souvenir Français, qui regroupe près de 110 adhérents, intervient sur les deux cantons de La Tour du Pin et Morestel. Ce territoire compte 32 communes et 37 cimetières, au sein desquels le Comité assume l'entretien et le fleurissement réguliers de 40 tombes en déshérences.

### **Date importante.**

- Le Comité de La Tour Du Pin et du Pays des Couleurs organise son Assemblée Générale le: **Samedi 4 février 2023 à Saint Clair de La Tour à partir de 14h30.**

Celle-ci constituera pour l'ensemble des participants un moment fort de retrouvailles et de convivialité.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle année 2023 et comptons sur vous pour continuer à transmettre les valeurs du Souvenir Français.

### **Pour tous renseignements:**

Monsieur Robert PICHON Président du comité LA TOUR DU PIN - Pays des Couleurs.

06 29 35 96 72 - Mail : [robert-pichon@orange.fr](mailto:robert-pichon@orange.fr)



Réunion du samedi 26 Mars 2022 à Montalieu-Vercieu



Le FARE, les membres du Bureau et tous les adhérents vous souhaitent des très bonnes fêtes de fin d'Année et vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2023.

Mais pour nous la saison 2022-2023 a déjà commencé en Septembre dernier, et votre enthousiasme nous donne l'espoir de retrouver comme une vie d'avant ... Vous êtes nombreux à être revenus et nous sommes heureux de ces retrouvailles.

L'association le FARE vous propose de multiples activités sportives animées par des professeurs diplômés, qui ne ménagent pas leurs efforts pour vous donner des cours de qualité, et nous en sommes très fiers.

Voici ce que le FARE vous propose :



### LUNDI

Cours de ZUMBA KIDS (à partir de 6 ans) de 17h30 à 18h15 animé par *Sandrine*

Cours de Danse de Salon de 19h15 à 20h15 animé par *Sylvie*



### MARDI

Cours de Gym Douce de 9h00 à 10h00 animé par *Magali*

Cours de Pilates de 18h15 à 19h15 animé par *Magali*

Cours de Gym (cardio – tabata) de 19h15 à 20h15 animé par *Magali*



### MERCREDI

Séance de SOPHROLOGIE de 19h0 à 20h30 animée par *Betty*

### JEUDI

Cours de MULTI ACTIVITES pour les enfants de 16h45 à 17h30 animé par *Valérie* qui se propose de prendre les enfants à la sortie de l'école, et nous ne pouvons que la remercier pour ce service.

**D'ailleurs des places sont encore disponibles. N'hésitez pas à nous contacter, vous pouvez encore inscrire vos enfants.**



Séance de ZUMBA ADULTES de 18h30 à 19h15 animée par *Sandrine*



Cours de ROCK 2<sup>ème</sup> année de 19h30 à 20 h 30 animé par *Sylvie*

Cours de ROCK débutants de 20h30 à 21h30 animé par *Sylvie*

Mais également des séances de **pétanque** les lundi et vendredi à partir de 14h00 animées par *Marcel*.

La nouveauté de cette année est l'activité **VELO (VTT et ROUTE)**. Une fois par mois, une sortie est animée par *Régis* et *Roger*, sans compétition, dans la détente et le plaisir de se trouver ensemble ; elle se termine par un petit casse-croûte et un débrif de la sortie... Ce qui est sûr c'est que la bonne humeur est au rendez-vous.

Pour l'année prochaine nous pensons pouvoir vous présenter des séances de **YOGA**. Le projet reste à définir, mais prenez-en déjà bonne note...

Vous l'avez remarqué, nous faisons le maximum pour vous proposer plusieurs activités.... C'est à vous de choisir !

Voilà pour les activités sportives. A cela s'ajoute nos manifestations, comme cette après-midi dansante qui a eu lieu le dimanche 13 Novembre 2022.

***Un succès que nous allons réitérer en Mars 2023***



Une vente de repas à emporter, le vide grenier ... Tous ces projets restent à définir et à travailler. Les informations seront données via le tableau d'informations de la commune et autres réseaux sociaux. Les bénéfices de ces manifestations nous permettent d'offrir des tarifs attractifs, d'acheter du matériel, et de pouvoir faire face à des situations comme celle que nous avons connu lors du confinement. Mais sans vous cela ne serait pas possible, alors comme l'occasion nous est donnée nous tenons à vous dire : **MERCI!**

Notre vous rappelons également 3 choix de matériel en location : housses de chaises pour vos mariages et autres célébrations, remorque frigorifique et une grande poêlée (repas de 50 à 180 personnes).

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement :

**[farederochetoirin@gmail.com](mailto:farederochetoirin@gmail.com) – par téléphone au 06 28 50 64 38.**

Nous vous souhaitons une année sous les meilleurs auspices, restez bienveillants et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Les membres du Bureau

*La gaieté, La Santé changent l'Hiver en Eté (Antoine Désaugiers)*

Depuis plus de 25 ans, le Groupe OSEZ est au service des habitants

**Il intervient auprès des particuliers en proposant différents services de proximité.**



#### **Pour un besoin de personnel de manière ponctuelle**

L'association **OSEZ Ressources** propose un renfort à la maison ou pour une occasion spécifique :

- Réalisation de tâches ménagères courantes
- Déménagement et rangement du logement
- Entretien des extérieurs et des espaces verts
- Petit bricolage et manutention
- Aide lors d'événements occasionnels

Le plus : aucune démarche à effectuer, OSEZ est l'employeur et gère les démarches de A à Z. Les prestations effectuées peuvent être déductibles des impôts.



#### **Des services à domicile pour tous**

L'association **Remue-Ménage** est une structure composée de plus de 70 salarié(e)s qui sont sensibilisés au respect de l'intimité et la dignité de chacun. Ils interviennent auprès :

- **Des personnes âgées** en perte d'autonomie, des personnes **en situation de handicap, en sortie d'hospitalisation** : aide au lever et coucher, aux transferts, à la toilette et l'habillage ; aide aux courses et aux repas, à la prise de médicaments ; sorties et accompagnement aux rendez-vous ; entretien courant du logement ; gestion administrative des documents ;
- **Des familles avec des enfants ou adolescents** : garde d'enfants, aide aux devoirs, accompagnement sur les trajets domicile – école ou loisirs...

...ou pour d'autres prestations : entretien de la maison et du linge, préparation des repas.

Remue-Ménage dispose de l'agrément « Services à la personne » et est signataire de la Charte Nationale de la Qualité 2022.



#### **Un accompagnement vers et dans l'emploi**

Le Groupe OSEZ accompagne, forme et favorise l'accès à un emploi local pour les personnes en recherche d'emploi. Il propose un parcours personnalisé pour une durée de 2 ans maximum pour reprendre confiance en soi et mieux appréhender le monde du travail. Nos équipes proposent :

- Un suivi individualisé
- Une aide à la définition du projet professionnel
- Des missions de travail pour développer des savoir-faire métiers
- Des ateliers et des formations
- Un soutien à la résolution des problématiques sociales (mobilité, garde d'enfants, accès au numérique, logement, santé ...)

En 2021, le Groupe a accompagné 882 personnes vers l'emploi et a permis à 587 salariés d'intégrer un parcours professionnel dans l'une de ses structures.

*Vous souhaitez en savoir plus ?* Contactez votre agence de proximité OSEZ située à La Tour du Pin au 04 74 83 20 95 ou sur [latourdupin@groupe-osez.fr](mailto:latourdupin@groupe-osez.fr)

# Rochetoirin et ses Environs

## Un coin de paradis



L'année passée, je vous ai parlé essentiellement d'oiseaux qu'on croise dans nos ciels, nos chemins, nos jardins, nos champs, nos forêts et nos haies. Il m'a été donné, lors d'une sortie nature, organisée par la bibliothèque de Rochetoirin, en juin de l'année dernière, d'étayer mes récits en images réelles en faisant découvrir notamment un certain nombre de chants d'oiseaux et pointer les jumelles sur un oiseau devenu rare, le pie grièche écorcheur qui est présent au hameau de la Mitagnière.



On a également observé une famille de faucons crécerelles qui avait édifié son nid sur un poteau électrique hébergeant 3 petits, près du Mollard. S'il y a encore ... des oiseaux, il y a encore ... quelques insectes, malgré l'emploi massif de pesticides et insecticides - on sait tous qu'en période de reproduction, nos passereaux sont principalement insectivores et ils recueillent également leurs larves et chenilles (régime alimentaire très riches en protéines) pour nourrir leurs petits. C'est pourquoi, cette année j'aimerais me concentrer sur les insectes et notamment sur les papillons.

Mais avant de commencer, je voudrais vous faire part de nouveaux résidents qui ont réussi à s'installer sans intervention humaine à Cessieu – un couple de cigognes y a élu domicile et a installé son nid pour faire naître 3 cigogneaux et ... un couple de chouettes chevêche fait partie, dorénavant, des résidents de Reculefort. Heureuse de vous en faire part dans des temps où on parle plus de pertes phénoménales et déclin que de croissances extraordinaires chez les oiseaux comme chez les insectes.

**Par Tajana HERITIER**

Comme les oiseaux, que vous pouvez attirer dans vos jardins, vous pouvez faire de même pour les insectes. Tous ont ce qu'on appelle des plantes nourricières ou plantes hôtes. Ces plantes servent à nourrir les insectes par leur nectar comme p.ex., le cosmos, l'œillet d'inde, le souci, la lavande, le thym, le fenouil, etc. Mais elles ont aussi une autre fonction : les insectes ont besoin d'une plante pour déposer leurs œufs afin d'assurer la survie de leur espèce.

Certes, il y a des plantes qui sont mal aimées comme **l'ortie** qu'on a tendance à éradiquer de son jardin ou des champs, pourtant ... **Un engrais et un antiparasite naturel**

Pourtant ... **L'ORTIE** c'est - **LA ... PLANTE HOTE** - pour de nombreux insectes et notamment les papillons, quasiment une vingtaine d'espèces.



Parmi ces espèces, **Oeil de Paon** que vous connaissez tous, qui enchante grands et petits par ses grands 'yeux' et ses couleurs chatoyantes. Il se nourrit notamment de fleurs de ronce, sureau, et fleurs de lierre – autres plantes mal aimées – Pensez que la ronce peut vous fournir la mure, fruit de confiture très appréciée, comme le sureau pour le sirop et la confiture également, et le lierre, non seulement consommable pour nous (les feuilles se récoltent d'août en septembre) mais comme il fleurit très tard l'année, de septembre à novembre, il garantit la survie à de nombreuses espèces d'insectes et

notamment les abeilles. Floraison tardive = fructification tardive (baies) qui, à son tour, garantit la survie à de nombreux oiseaux migrateurs en fin d'hiver.



Autre Papillon dépendant de l'ortie, le **Robert le Diable** qui aime voltiger dans les forêts claires, les lisières de bois, parcs et jardins. Il produit 2 générations dans l'année et est visible en vol de mai à juin et de juillet à août. Très reconnaissable par ses ailes échancrées et de couleur vive orangée.

Les « appartements » de l'ortie hébergent également la **Petite Tortue ou Vanesse d'Ortie** – très commune, elle fait partie des premiers papillons (avec le Citron) que l'on peut observer dès février /mars. Sur la photo jointe, admirez son duvet remarquable qui m'a toujours intriguée.



En effet, cette espèce a gardé certaines caractéristiques acquises lors de la dernière glaciation. Si elle s'est adaptée à tous les climats, elle fait toujours preuve d'une grande résistance au froid. Elle peut survivre à de très basses températures, jusqu'à -24 degrés. On peut ainsi observer la petite tortue jusqu'à 3400 mètres d'altitude en Europe, et peut se reproduire jusqu'à 2600 mètres. On a même aperçu ses petites ailes orange à travers les sommets de l'Himalaya, à plus de 5000 mètres ! A l'approche de l'accouplement, le mâle rôde autour des **orties** à l'affût d'une femelle. Une fois la rencontre faite, il entame une fascinante parade : il se place derrière sa moitié et se met à lui tapoter les ailes postérieures avec ses antennes. Le processus se poursuit en plein vol, et peut durer plusieurs heures ! Si la femelle est

réceptive, l'accouplement se produit enfin, juste avant la tombée de la nuit.



On poursuit avec le **Vulcain** qui produit également 2 générations par an se chevauchant d'été en

automne. Comme les passereaux, il s'avère grand migrateur. Il s'ensuit que les individus "nordiques", observables en avril, sont issus de populations méditerranéennes...et que l'automne venu, leurs descendants font souvent le trajet inverse. Autre particularité, il adore et affectionne particulièrement les fruits tombés par terre et pratiquement pourries.

Si on continuait avec la « **Belle Dame** » ou **Vanesse du Chardon** – Comme son nom l'indique, sa plante hôte n'est pas seulement l'ortie mais aussi le **chardon** et qui lui fournit sa principale nourriture – encore une plante mal aimée – dommage, car, le chardon sauve aussi beaucoup de vies comme celui du Chardonneret, charmant oiseau des plus colorés d'Europe. La Vanesse du Chardon est le papillon migrateur diurne le plus répandu dans le monde. Il migre notamment en Amérique chaque année de Mexique jusqu'au Canada du Nord et peut atteindre 30 km/h.





Plantes hôtes du **Flambé**, un de nos plus grands papillons d'Europe, à côté du **Machaon**, et bien souvent confondu avec ce dernier, sont

entre autres, le thym, la luzerne, l'origan - toutes des plantes communes voir endémiques dans nos environs et à planter sans modération dans nos jardins.



Le trèfle comme les herbacées font partie, entre autres, des plantes hôtes de l'**Argus Bleu** ou de l'**Azuré Commun** ou de l'**Azuré de la**

Bugrane – 3 noms donnés à un seul papillon, pas très grand mais très commun et d'un bleu éclatant observable absolument partout.



Qui n'a pas été attiré par les couleurs oranges du **Tabac d'Espagne**, un de nos plus grand papillons et qui tire son nom de la

couleur du tabac, fabriqué en Espagne. Il se délecte notamment des scabieuses, centaurées et des bardanes, toutes cultivables dans un jardin et notamment la bardane qui est connue depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui pour ses valeurs de santé, culinaires et pharmaceutiques.



Le **Gazé** enchante par sa grâce et légèreté, ici, pris en accouplement, se trouvant en abondance en juillet et se plaît sur ses plantes hôte comme le prunus et l'aubépine d'où l'importance de garder l'aubépine dans nos haies sauvages ou de jardin.



Le **Souci** est également un papillon migrateur du sud au nord et on l'observe principalement dans les prairies **fleuries** en montagne comme en plaine, en abondance de

août à octobre, très difficile à photographier les ailes ouvertes.

Je vous ai parlé de papillons de jour mais les papillons de nuit, même s'ils peuvent voler et se nourrir aussi de jour, sont encore beaucoup plus nombreux. Si nous connaissons l'**Oeuf de Paon** (papillon de jour) il existe aussi le **Petit Paon de**



**Nuit** (papillon de nuit) qui a une existence de vie extrêmement éphémère – le temps imparti est d'environ une semaine pour la

femelle et 2/3 jours pour le mâle dans l'unique but à se reproduire. Si les papillons de nuit sont souvent discrets en couleurs, il y en a d'une beauté extrême

comme ce petit paon de nuit ou encore l'**Ecaille Chinée** aux couleurs hallucinantes en vol et presque invisible (noir et blanc) en stationné et la **Pyrale**



**Pourpre**, minuscule papillon, à peine plus grand que l'ongle du petit doigt mais qui révèle ses couleurs, une fois posée.



Ces papillons ont tous besoin de fleurs pour en tirer le nectar que ce soit de nos arbres et buissons ou nos prairies – des prairies sans fleurs sont très pauvres voir dépourvues en papillons et insectes en générale, ce qui engendre automatiquement des chutes radicales de nos populations en oiseaux que ce soit nos passereaux, échassiers, rapaces (il y a des rapaces qui ne se nourrissent que d’insectes) comme aussi les chauvesouris ce que les études scientifiques démontrent malheureusement comme avéré. En contrepartie, on peut tous apporter notre pierre à l’édifice en laissant à notre jardin un petit coin sauvage, laissé aux bons soins de la nature, laissant les fleurs s’épanouir parmi nos légumes et garantir ainsi une entre-aide entre plantes et une fructification

assurée par un nombre plus important d’insectes. Ainsi, depuis que j’applique cette consigne, j’observe non seulement un nombre croissant d’insectes mais aussi une variété beaucoup plus importante.

Préservons cette richesse non seulement pour le plaisir de nos yeux mais aussi pour nous-mêmes qui nous sommes au bout d’une longue chaîne qu’il faut se garder de casser.

Souvenons-nous que la nature n’a pas besoin de nous – elle se protège toute seule – mais nous, nous avons besoin de la nature ... sans elle, on n’existerait pas ...



Il est de plus en plus difficile pour les oiseaux de trouver des lieux de nidification naturels pour se reproduire. Les modifications de leur cadre de vie par l’activité humaine contribuent à leur raréfaction.

Installer des nichoirs dans son jardin ou sur son balcon permet de sauvegarder de nombreux oiseaux en leur mettant à disposition un abri adapté. Cette action favorise et protège la biodiversité.

Aisé à trouver dans toute jardinerie, il est aussi très facile de fabriquer un nichoir. Pour vous aider voici les bonnes pratiques pour mettre en place ce geste fort utile !

## ENGAGÉS POUR LA NATURE

Le territoire des Vals du Dauphiné abrite des richesses naturelles uniques et fragiles, que nous percevons dans les forêts, les rivières, les marais, sur terre ou dans le ciel, partout autour de nous.

Depuis 2017, la Communauté de communes veille à préserver cette biodiversité, et les organismes qui la constituent, indispensables à la vie.

Cette mission se traduit quotidiennement par des actions ciblées : gestion des 12 espaces naturels classés « sensibles », lutte contre les espèces invasives (frelons asiatiques, ambrosie, renouée...), sensibilisation auprès de tous les publics...

En 2022, en reconnaissance de la politique engagée en faveur de la préservation de l’environnement, et de l’ensemble des actions qui la composent, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné s’est vue décernée le label « Territoires Engagés pour la Nature ».



### À COLLECTIONNER !



Le document que vous tenez dans les mains s’inscrit dans une collection de fiches pratiques et ludiques à emporter et conserver chez soi. Elles permettent à chacun de contribuer, à son échelle, à la préservation de la faune et de la flore qui peuplent les Vals du Dauphiné.

## ① LE NICHOR « boîte aux lettres »

### NOS CONSEILS DE FABRICATION

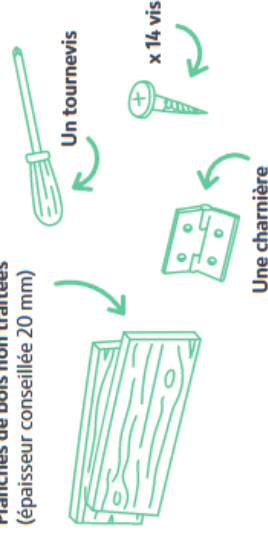
- Ne poncez pas l'intérieur pour permettre aux petits de sortir du nid.
- Conservez une couleur neutre à l'extérieur du nichoir. Vous pouvez appliquer une lasure ou une peinture naturelle pour protéger le bois. *Faites le traitement plusieurs semaines avant l'installation pour éviter les odeurs.*
- Vous pouvez créer de petits trous dans le plancher pour faciliter l'évacuation.

### NOS CONSEILS D'INSTALLATION

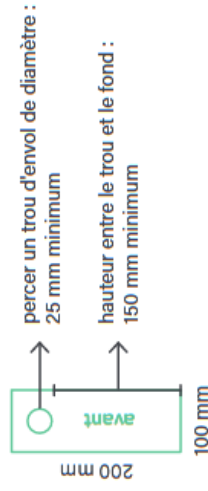
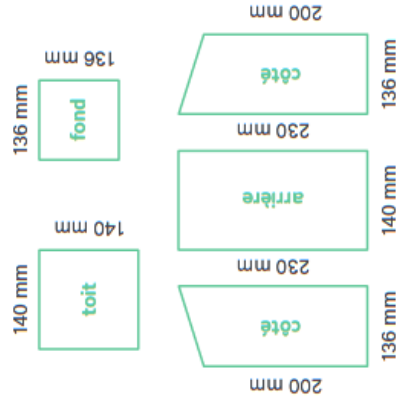
- Placez le nichoir au cours de l'automne. Les périodes d'occupation sont différentes suivant les espèces. *Si vous souhaitez accueillir une espèce en particulier renseignez-vous sur ses habitudes de nidification.*
- Installez le nichoir dans une zone peu fréquentée et à l'abri des vents dominants (mais gardez le bien visible pour profiter du spectacle !).
- Évitez que le nichoir ne soit trop au soleil en été et trop à l'ombre en hiver. L'orientation idéale est Est, Sud-Est.
- Placez le nichoir légèrement penché vers l'avant afin que la pluie ruisselle, et évitez l'humidité.
- Positionnez le nichoir à 2 m de hauteur minimum pour éviter l'accès des prédateurs.

## MATÉRIELS

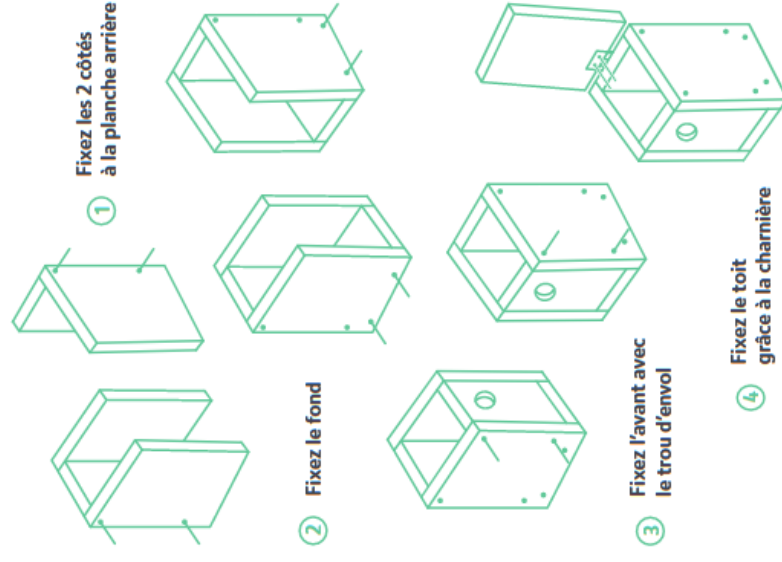
Planches de bois non traitées (épaisseur conseillée 20 mm)



## PRÉPARATION DES PLANCHES



## ÉTAPES



## NOS CONSEILS D'ENTRETIEN

- Nettoyez le nichoir tous les ans en début d'automne.
- Videz le nichoir et brossez les parois.
- Vérifiez que le nichoir est toujours bien fixé.
- Évitez les produits chimiques, préférez le savon noir.



### **Paillage au jardin.**

A l'heure des changements climatiques, périodes caniculaires ou orages violents, le paillage se révèle être une très bonne technique pour maintenir, voire améliorer la qualité de son sol et donc la vie des plantes.

### **Et dans la nature ?**

Une observation même rapide des sols « naturels » confirme que la grande majorité sont recouverts de végétation. Echappent à cette règle, les déserts et les rives des fleuves suite à des crues, mais les limons déposés sont eux aussi rapidement colonisés par une végétation adaptée.

La technique du paillage s'inspire donc de ce qui existe dans la nature : protéger les sols par une couverture végétale.

### **Le paillage : pourquoi ?**

La couverture végétale a plusieurs fonctions ; elle protège le sol de l'effet mécanique des gouttes d'eau, ce tassement du sol (appelé aussi battance) peut nuire notamment à la germination des graines. A l'inverse, cette couverture végétale permet de diminuer l'évaporation lors des fortes chaleurs et donc, de réduire les besoins d'arrosage en les rendant plus efficaces.

Enfin, et ce n'est pas un moindre intérêt, le paillage permet de limiter le développement des herbes indésirables, limitant fortement le désherbage.

### **Le paillage : avec quoi ?**

De nombreuses matières sont adaptées au paillage mais le plus simple est d'utiliser ce qui se trouve sur place. Les tontes de gazon peuvent faire l'affaire en prenant la précaution de ne pas l'étaler en couche trop épaisse lorsqu'il vient d'être coupé ou alors de le faire sécher préalablement. Les feuilles mortes sont aussi toutes indiquées. Il n'est pas trop compliqué de trouver des bottes de paille auprès d'un agriculteur local. Attention, dans ces trois cas, et notamment au potager, il faut veiller à ne pas en enfouir une trop grande quantité. Riche en cellulose, cette couverture (paille et feuilles mortes) mobilisera de l'azote au détriment de vos légumes. Il est préférable de ramasser ce paillage et de le disposer au pied des arbres ou dans les massifs.

Si vous souhaitez réaliser des allées non herbées, vous pouvez déposer du carton (marron, sans encres de préférence) et par-dessus un broyat de ligneux. Il existe aussi des matériaux spécialement destinés au paillage en jardinerie.

### **Le paillage : comment ?**

Pour garantir son effet, le paillage doit être suffisant, il faut compter une dizaine de centimètres de matériaux pour herbe, paille ou feuilles mortes, deux ou trois dans le cas d'un broyat de branchages. Pour faciliter l'arrosage, un goutte à goutte permet d'arroser sous la couche de paillage, en contact direct avec le sol. Il faut privilégier les gouttes à gouttes avec goutteurs intégrés tous les 30 centimètres plutôt que les tuyaux microporeux qui se colmatent très rapidement.

### **Quelques inconvénients...**

Tout n'est pas parfait avec le paillage. Fraîcheur, humidité et nourriture, le paillage constitue pour les limaces un petit paradis. Il faut donc veiller à ce que leur population reste compatible avec vos activités jardinières, sinon il faudra sévir ! Heureusement, le métaldéhyde, très toxique pour la faune sauvage, est interdit depuis janvier 2019. Le phosphate de fer, assez efficace et autorisé en agriculture biologique, serait néfaste aux vers de terre en cas de fort dosage. Une fine couche de cendre, des pièges à bière confectionnés avec des bouteilles de lait sont aussi une bonne protection. Evidemment, le paillage n'est pas possible partout, notamment lors des semis mais aussi lorsque les plantes cultivées demandent un buttage régulier.



Préservation du sol, économie d'eau, diminution du temps passé au désherbage, le paillage est une technique à tester de toute urgence au jardin ! *La commission jardin et biodiversité – Lo Parvi.*

### Historique de l'association

#### Les Historiales, une belle aventure humaine et culturelle depuis plus de 30 ans !

La grande aventure des Historiales a débuté en 1989 avec le spectacle historique : *Damien ou la grand'peur dans la vallée du Guiers*. Un spectacle créé à l'occasion du 200e anniversaire de la Révolution française en Dauphiné. Un pari un peu fou qui mobilisa des dizaines de bénévoles et connut un premier succès. L'association Les Historiales est née. L'association Les Historiales c'est aussi et avant tout une exigence de qualité pour faire découvrir ou redécouvrir l'histoire, pour sensibiliser les spectateurs aux grands moments de notre Histoire, pour créer du lien social, pour participer à une éducation à la démocratie et au respect des autres.

#### Nous recrutons des bénévoles pour notre nouveau spectacle !

L'association Les Historiales, à Pressins, recrute des acteurs et actrices pour son nouveau spectacle *CANUTS, L'ESPOIR BRISÉ*. Nous recherchons des acteurs hommes de 14 à 70 ans ou plus et des enfants, filles et garçons, de 6 à 10 ans. Pour toutes informations : 04 76 32 81 13 ou [leshistoriales@gmail.com](mailto:leshistoriales@gmail.com)

### Le spectacle Son et Lumière

Du 19 au 22 et du 24 au 29 juillet 2023, à 22h, à Pressins

#### *Canuts, l'espoir brisé*



Le spectacle Son et Lumière des Historiales, un **spectacle nocturne grandiose**. Ce nouveau spectacle historique Son et Lumière vous plongera au cœur de la Révolte des Canuts de 1834.

Cette année- là, la situation est précaire pour les Canuts, ces maîtres artisans de la soie. Alors qu'ils se retrouvent dans des conditions de vie déplorables, une seconde révolte explose

Dans ce spectacle, outre les conflits entre canuts et fabricants-négociants, on verra vivre des familles, celle de Marius et de Jeanne, on entendra le bistanclac-pan des métiers, on verra vivre le peuple joyeux de la Croix Rousse, avec toute la gouaille des femmes, tous ces moments de petits bonheurs partagés. On les entendra s'exprimer dans ce parler lyonnais si riche d'expressions que l'on retrouve encore aujourd'hui. On retrouvera Guignol dans un petit spectacle extraordinaire, on rira avec Finassu le bossu, on se révoltera avec Clémence et Johannes, on pleurera sur la tragédie finale.

Le spectacle son et lumière des Historiales, c'est 1h30 de grand spectacle, 100 acteurs, 150 costumes, 1000m2 d'espace scénique, musique, pyrotechnie... Un moment inoubliable sous les étoiles à la découverte d'un spectacle grandiose !

**Cette saison, les places seront numérotées. Possibilité de les réserver à partir du 03 avril 2023.**

# CALENDRIER DES FETES 2023

|           |              |                          |                            |
|-----------|--------------|--------------------------|----------------------------|
| JANVIER   | Samedi 14    | Vœux du Maire-18h30      | Municipalité               |
|           | Samedi 21    | Nuit de la lecture       | Bibliothèque Municipale    |
|           | Dimanche 29  | Matinée Diots            | G'nilles Club              |
| FEVRIER   | Dimanche 5   | Plats préparés           | FARE                       |
|           | Dimanche 12  | Bugnes                   | FNACA                      |
|           | Samedi 18    | Soirée Ninières          | G'nilles Club              |
|           | Dimanche 26  | Diots                    | Conscrits de Rochetoirin   |
| MARS      | Dimanche 5   | Après-midi dansante      | FARE                       |
|           | Dimanche 12  | Repas Agriculteurs       | ACCA                       |
|           | Jeudi 16     | Don de Sang              | Amicale Don de sang        |
|           | Dimanche 19  | Cérémonie commémorative  | Municipalité               |
|           | Vendredi 24  | Assemblée Générale       | Comité municipal des Fêtes |
| AVRIL     | Samedi 15    | Soirée Finale des cartes | G'nilles Club              |
|           | Samedi 22    | Soirée Concert           | Comité municipal des Fêtes |
| MAI       | Lundi 8      | Cérémonie commémorative  | Municipalité               |
|           | Vendredi 12  | Comédie musicale         | Sou des écoles             |
| JUIN      | Vendredi 16  | Fête de la Musique       | Comité Municipal des Fêtes |
|           | Vendredi 16  | Marché des producteurs   | Municipalité               |
|           | Samedi 24    | Kermesse                 | Sou des écoles             |
| JUILLET   | Dimanche 2   | Vide grenier             | FARE                       |
|           | Vendredi 7   | Assemblée Générale       | FARE                       |
|           | Vendredi 14  | Fête du 14 juillet       | Comité Municipal des Fêtes |
| AOÛT      | Samedi 26    | Bal                      | Conscrits de Rochetoirin   |
| SEPTEMBRE | Vendredi 1er | Forum des Associations   | Municipalité               |
|           | Jeudi 14     | Assemblée Générale       | Sou des écoles             |
|           | Samedi 16    | Soirée Théâtre           | Foulée Rochetoirinoise     |
|           | Dimanche 17  | Randonnée des Tartines   | Foulée Rochetoirinoise     |
| OCTOBRE   | Jeudi 12     | Don de sang              | Amicale Don de sang        |
|           | Samedi 14    | Soirée festive           | Comité Municipal des Fêtes |
|           | Vendredi 20  | Soirée Halloween         | Sou des écoles             |
|           | Dimanche 22  | Repas des Aînés          | Municipalité               |
|           | Vendredi 27  | Assemblée Générale       | Foulée Rochetoirinoise     |
| NOVEMBRE  | Samedi 4     | Soirée Aligot            | G'nilles Club              |
|           | Samedi 11    | Cérémonie commémorative  | Municipalité               |
|           | Dimanche 12  | Après-midi festive       | FARE                       |
|           | Vendredi 17  | Soirée Beaujolais        | Football Club Rochetoirin  |
|           | Dimanche 19  | Matinée Boudins          | ACCA                       |
|           | Vendredi 24  | Soirée Pyjama            | Bibliothèque municipale    |
|           | Samedi 25    | Tournoi de Tarot         | La Bonne Excuse            |
| DECEMBRE  | Samedi 2     | Téléthon                 | Comité Municipal des Fêtes |
|           | Dimanche 10  | Marché de Noël           | Municipalité               |
|           | Vendredi 15  | Fête de Noël             | Sou des écoles             |
|           | Dimanche 31  | Soirée du réveillon      | Nuit Blanche               |